

# Plan Local d'Urbanisme



## 1.1 Annexe au Rapport de Présentation : diagnostic socio-économique



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2022  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2023

## Sommaire

<b>1. Analyse démographique</b>	<b>3</b>
1.1 Ce que dit le SCoT Arlysère	3
1.2 Une commune qui peine à trouver un second souffle démographique	4
1.3 Une population qui montre les premiers signes d'un vieillissement de population	5
1.4 Une taille des ménages importante qui diminue progressivement	7
<b>2. Habitat et logement</b>	<b>9</b>
2.1 Ce que dit le SCoT Arlysère	9
2.2 Analyse du parc de logement	10
2.3 Analyse des occupants	16
<b>3. Activités économiques</b>	<b>18</b>
3.1 Ce que dit le SCoT Arlysère	18
3.2 Emploi et population active	19
3.3 L'agriculture	25
<b>4. Activités Equipements, services et associations</b>	<b>36</b>
4.1 Les équipements publics et services	36
4.2 Les communications numériques	39
4.3 Les associations	41
<b>5. Mobilité et déplacements</b>	<b>42</b>
5.1 Accéder à Marthod depuis les grandes villes et polarités environnantes	42
5.2 Le maillage des transports en commun à l'échelle de la commune	44
5.3 Le réseau viaire communal	47
5.4 L'offre de stationnement Martholaine	49
5.5 Les cheminements doux	50
5.6 Les modes de déplacements	51

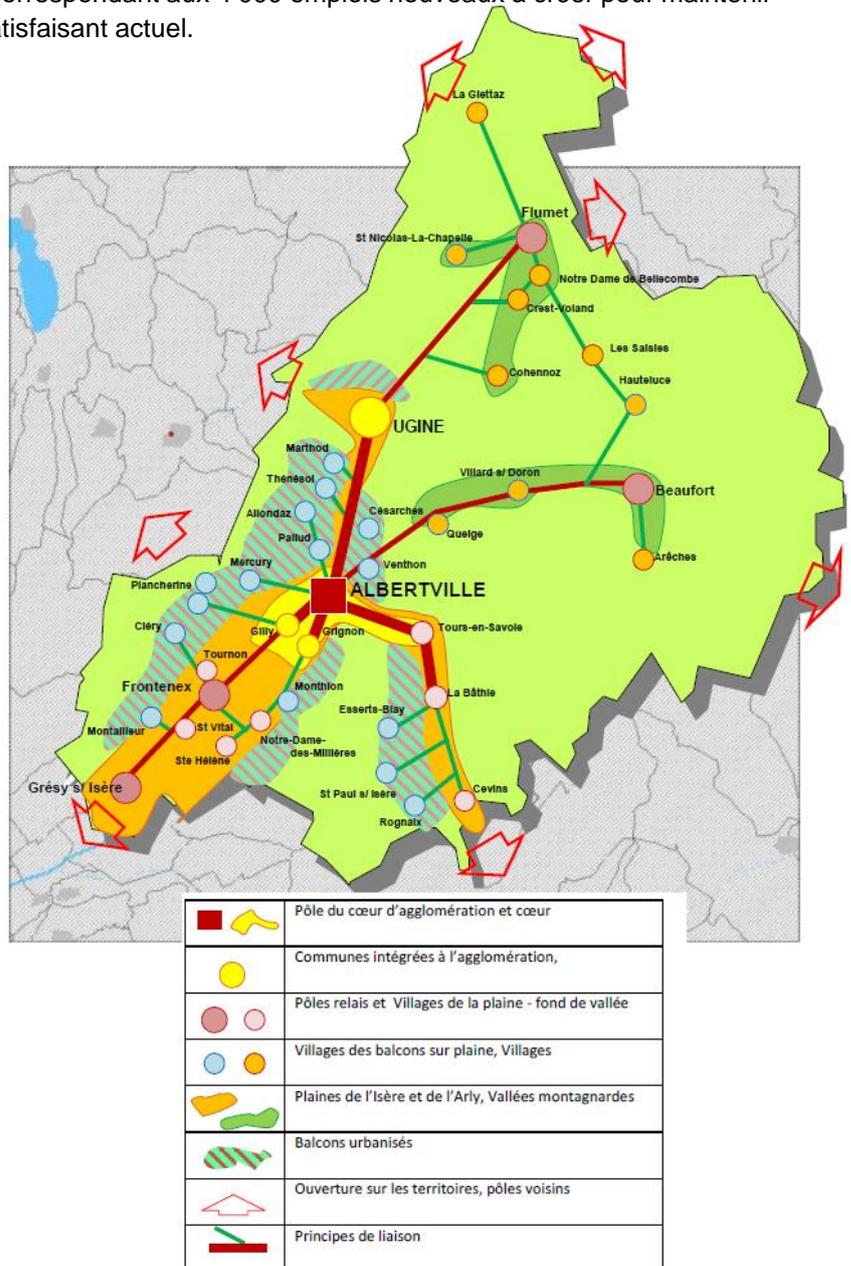
# 1. Analyse démographique

## 1.1 Ce que dit le SCoT Arlysère

L'objectif principal est de maintenir le nombre de jeunes (moins de 20 ans) au niveau actuel pour permettre le renouvellement de la dynamique sociale (et associative) et donc le renforcement du bassin d'employabilité.

Les différentes simulations répondant à cette nécessité évaluent le seuil minimum de la croissance démographique à 13% de 2010 à 2020, avec quelques 5 400 logements à édifier et les surfaces pour les activités tertiaires et industrielles correspondant aux 4 000 emplois nouveaux à créer pour maintenir la relation emplois/actifs au niveau satisfaisant actuel.

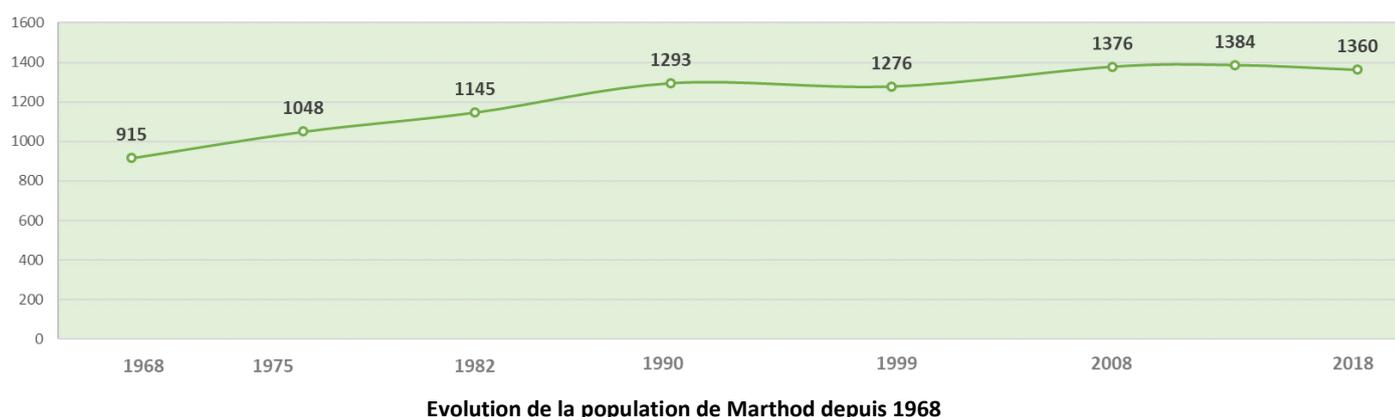
**Marthod est identifié par le SCoT dans l'ensemble des « villages de plaine ou de fond de vallée » vis-à-vis desquels la notion de balcon et formes urbaines associées doivent être valorisées.**



## 1.2 Une commune qui peine à trouver un second souffle démographique

### 1.2.1. Une population qui se stabilise en raison du manque d'attractivité

En 2018, la commune de Marthod comptait 1360 habitants soit une densité de 92 hab/km<sup>2</sup> (superficie de la commune : 14,78 km<sup>2</sup> soit 1478 hectares).



	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Population</b>	915	1048	1145	1293	1276	1376	1384	1360
<b>Evolution</b>		15%	9%	13%	-1%	8%	1%	-2%

La croissance démographique de la commune de Marthod est soutenue entre 1968 et 1990 puisque que l'augmentation de population est comprise entre 9 et 15 % et se stabilise, à partir autour des 1280 habitants dans les années 1990. A partir des années 1990, la commune de Marthod connaît une stagnation de sa population marquée par un pic d'attractivité entre 1999 et 2010 avant de connaître une nouvelle période de stagnation depuis 2010 autour des 1 350 habitants.

### 1.2.2. Une population qui se stabilise en raison du manque d'attractivité

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	↑ 2	↑ 1,3	↑ 1,5	↓ -0,1	⇒ 0,8	⇒ 0,1	↓ -0,3
- due au solde naturel en %	⇒ 0,8	↓ -0,1	⇒ 0,2	⇒ 0,2	⇒ 0,3	⇒ 0,6	⇒ 0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	↑ 1,2	↑ 1,4	↑ 1,4	↓ -0,3	⇒ 0,5	↓ -0,4	↓ -0,7

Evolution des indicateurs démographiques depuis 1968

Le taux de croissance annuel moyen de Marthod est de -0,3% par an entre 2013 et 2018. Les stagnations démographiques Martholaines observées depuis 1990 sont dues au manque d'attractivité

communale. En effet, depuis 1990, alors que le solde naturel est toujours légèrement positif, le solde migratoire est lui régulièrement négatif.

Les variations démographiques de Marthod sont donc principalement influencées par son attractivité ou manque d'attractivité. Malgré son positionnement idéal entre Albertville et Ugine qui concentrent les emplois, la commune de Marthod n'est pas exposée au phénomène de périurbanisation contrairement à Thénésol.

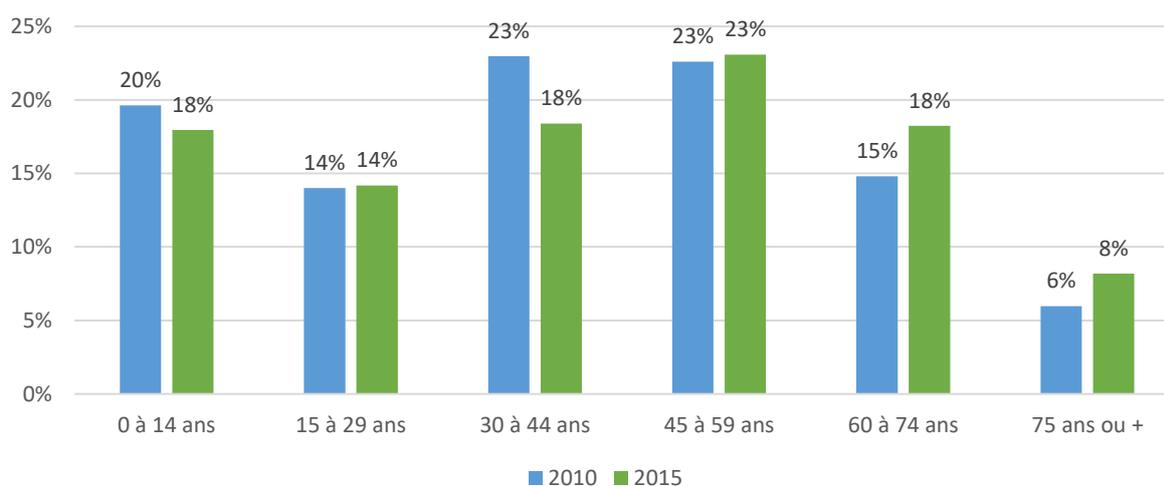
La croissance démographique de la commune est inférieure à celles des territoires de comparaison. Nettement inférieure à celle de sa voisine de Thénésol (3,6%) et à celles de l'intercommunalité (0,5%) et du département de la Savoie (0,6% par an). Marthod se trouve dans la même dynamique qu' Ugine qui connaît également une stagnation de sa population.

	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Population en 2014	1382	293	7042	60 459	428 204
Variation annuelle moyenne de la population en % entre 2009 et 2014	⇒ 0,1	↑ 3,6	⇒ 0	⇒ 0,5	⇒ 0,6
- due au solde naturel en %	⇒ 0,5	⇒ 0,8	↓ -0,1	⇒ 0,3	⇒ 0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	↓ -0,4	↑ 2,7	⇒ 0	⇒ 0,2	⇒ 0,3

Comparaison des indicateurs démographiques entre 2010 et 2015

## 1.3 Une population qui montre les premiers signes d'un vieillissement de population

### 1.2.3. La tranche d'âge des 45-59 ans majoritaire



Evolution de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2010 et 2015

La tranche d'âge des 45 – 59 ans est la plus représentée sur la commune de Marthod (23,1% de la population communale en 2015) suivie par celle des 60-74 ans (18% en 2015) ; elles sont en

progression entre 2010 et 2015. En revanche, les 30-44 ans et les 0-14 ans sont de moins en moins nombreux sur la commune. En effet, leur part dans la population est passée de 23% à 18% pour les 30-44 ans et de 20% à 18% pour les 0-14 ans entre 2010 et 2015.

Cette répartition de la population signifie que la commune maintient les habitants installés sur la commune depuis plusieurs années mais peine à être attractive et à maintenir les couples en âge d'avoir des enfants malgré un cadre de vie qualitatif à proximité des polarités et grandes villes environnantes. Les jeunes Martholains se maintiennent sur le territoire communal et ne sont pas ou peu amenés à quitter le territoire pour poursuivre leur étude et trouver leur premier emploi.

La commune de Marthod dispose d'une population jeune relativement importante ; 50,5% de la population à moins de 45 ans. Cette part est égale à celles des territoires de comparaison à l'échelle locale (Thénésol et Ugine) et légèrement inférieure à celle de la Communauté d'Agglomération Arlysère (52%). Ces parts sont toutefois inférieures à celle du département de la Savoie (53,7% de la population savoyarde à moins de 45 ans).

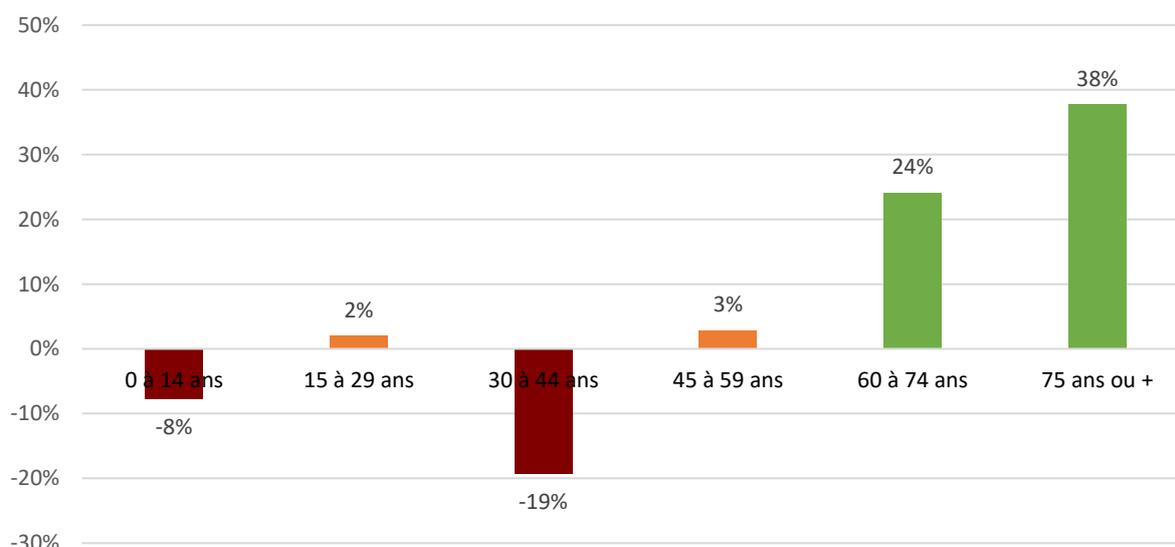
La part des plus de 60 ans dans la population Martholaine est importante et s'élève à 26,4%. Elle est équivalente à celles de Thénésol (25,7%) et de la Communauté d'Agglomération Arlysère (26,7%) et légèrement inférieure à celle d'Ugine (29%). La commune d'Ugine dispose en effet de deux structures d'accueil pour les personnes âgées : le Foyer de personnes âgées des Gentianes et l'EPHAD la Niveole.

Les moyennes observées à l'échelle locale sont supérieures à celle du département de la Savoie (25,4%).

	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Moins de 45 ans	50,5%	50,5%	50,5%	52,0%	53,7%
Plus de 60 ans	26,4%	25,7%	29,0%	26,7%	25,4%

Comparaison de la population de moins de 45 ans et de 60 ans et plus en 2015

#### 1.2.4. Une diminution des couples en âge d'avoir des enfants et des jeunes enfants



Evolution de la population par tranche d'âge entre 2010 et 2015

Les populations des 0-14 ans et des 30-44 ans ont diminué sur la période 2010-2015 contrairement aux autres tranches d'âgées qui ont stagné (+3% pour les 45-59 et +2% pour les 15-29 ans) ou largement progressé (+24% pour les 60-74 ans et +38% pour les 75 ans et plus).

### 1.3.1 Un indice de jeune en perte de vitesse

L'indice de jeunesse est un rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Si l'indice est supérieur à 1 cela signifie que la commune enregistre une population jeune (de moins de 20 ans) plus importante que la population des 60 ans et plus. Plus cet indice est important, plus la population est jeune et inversement, plus l'indice est faible plus la population est vieillissante.

	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Indice de jeunesse en 2015	0,87	0,95	0,78	0,88	0,93

A l'image des territoires de comparaison, l'indice de jeune de la commune de Marthod de 0,87 indique une population vieillissante.

L'indice de jeune de la commune est compris entre ceux d'Ugine (0,78% - présences de deux structures d'accueil pour les personnes âgées) et de la Communauté d'Agglomération Arlysère (0,88) et ceux de Thénésol (0,95) et du département de la Savoie (0,93).

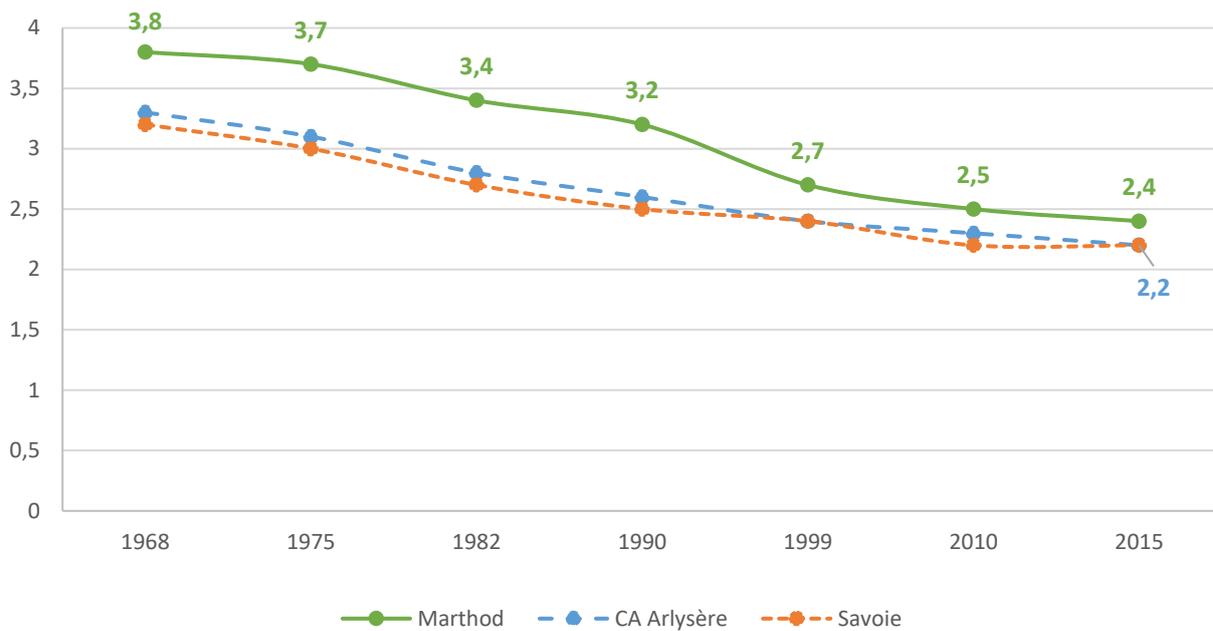
## 1.4 Une taille des ménages importante qui diminue progressivement

En lien avec les phénomènes le desserrement familial et le léger vieillissement de la population (augmentation des divorces, familles monoparentales, augmentation du nombre de personnes vivant seules du fait du célibat ou du veuvage, etc.) nous assistons à une légère baisse de la taille des ménages. Les ménages sont au nombre de 572 à Marthod en 2015.

Parallèlement, la taille moyenne des ménages est passée de 3,8 personnes en 1968 à 2,4 personnes en 2015. Elle a diminué faiblement et de manière progressive entre 1968 et 1990 avant de connaître une diminution plus importante dans les années 1990. Depuis 1999, la taille des ménages diminue faiblement pour atteindre 2,4 personnes par ménages en 2015. Ces mutations démographiques impliquent de nouveaux besoins en logement.

La taille des ménages de Marthod en 2015 est supérieure à celles des territoires de comparaison :

	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Taille des ménages	2,4	2,4	2,1	2,2	2,2



Comparaison de l'évolution de la taille des ménages depuis 1968

## 2. Habitat et logement

### 2.1 Ce que dit le SCoT Arlysère

La nécessité démographique implique la production et l'adaptation d'une offre de logements, évalué à environ 5 400 unités sur les 10 ans du SCOT:

- **Une offre de logements adaptée aux vocations d'accueil** et au potentiel foncier, pour répondre à l'évolution des parcours résidentiels et des besoins des populations,
- L'augmentation de la part des **logements intermédiaires** (grandes maisons comportant plusieurs logements) pour les **jeunes ménages**,
- **L'augmentation de la part des logements locatifs** pour intégrer le phénomène de recul de l'âge moyen de l'accession à la propriété et les besoins des jeunes ménages,
- La production de logements destinés aux ménages modestes, proches des centres villes et des services, pour favoriser **proximité et mixité sociale**, avec notamment la production de logements sociaux en accession à la propriété et la requalification thermique des logements sociaux existants.
- La constitution d'une offre multiple de **logements adaptés aux personnes âgées et/ou « dépendantes »** composée de solutions intermédiaires entre maintien à domicile et l'accueil en structures spécialisées, à proximité des commerces et services.

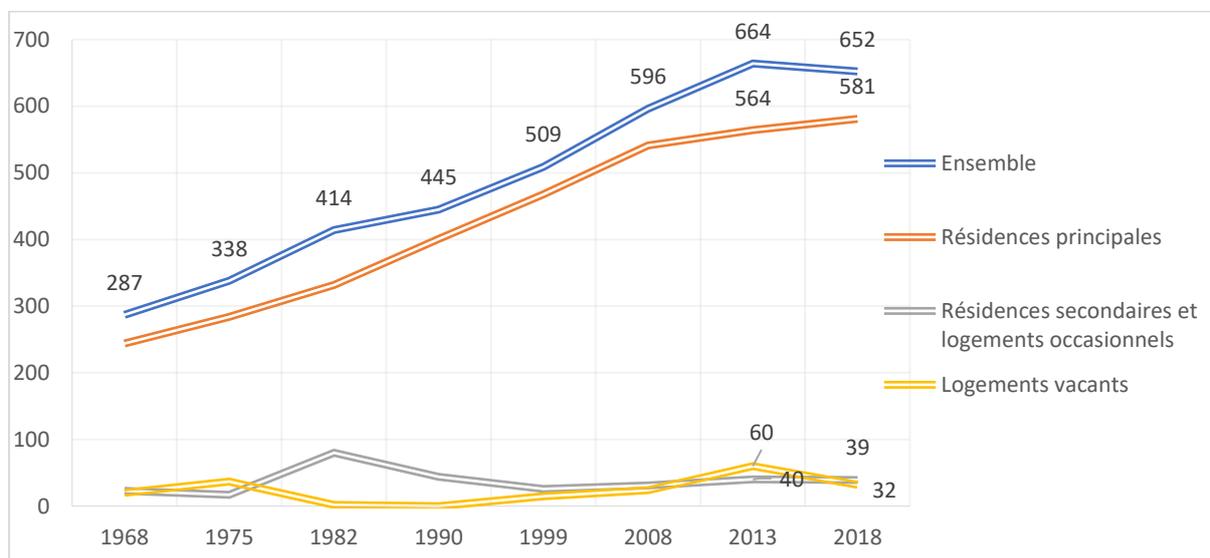
L'ambition d'Arlysère en matière d'économie du foncier à urbaniser pour l'habitat est importante ; aussi, elle implique une révision en profondeur des modes opératoires concernant l'urbanisation. **Le Schéma de Cohérence Territoriale Arlysère définit pour les villages des balcons sur plaine dont fait partie Marthod une densité moyenne de 20 logements/ha.**

Pour répondre à l'objectif de gestion parcimonieuse de l'espace, et pour compléter les surfaces prioritaires d'urbanisation situées en densification du tissu existant, un volume de nouvelles surfaces en extension d'urbanisation a été identifié, dont le cumul pour l'ensemble d'Arlysère ne devra pas excéder 125 hectares. La participation de chacune des Communes à l'objectif collectif est traduite sous la forme d'un ordre de grandeur du volume d'extensions urbaines autorisées.

**La commune de Marthod dispose d'un volume maximum d'extension d'urbanisation de 7,41 hectares. Cette surface maximum d'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine est pour une durée de 10 ans à compter de l'approbation du SCoT (mai 2012).**

## 2.2 Analyse du parc de logement

### 2.2.1. Un parc de logements qui croît malgré la stagnation démographique



Evolution du parc de logement de Marthod entre 1968 et 2018

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Evolution de la population	15%	9%	13%	-1%	8%	1%	
Evolution du parc de logements	17,8%	22,5%	7,5%	14,4%	16,9%	13,1%	

Depuis le début des années 1970, le parc de logements martholain augmente de manière plus importante que la population. A l'image de la croissance démographique, l'évolution du parc de logements a connu deux périodes de ralentissement de sa croissance : les années 1980 et 2010. L'augmentation plus importante du parc de logements par rapport à la croissance démographique s'explique par le phénomène de desserrement familial et de vieillissement de la population (augmentation des divorces, familles monoparentales, augmentation du nombre de personnes vivant seules du fait du célibat ou du veuvage, etc.).

La part des résidences principales dans le parc de logements est équivalente à celle observée dans les années 1970. Elle a connu des périodes de fluctuation avec une augmentation conséquente dans les années 1980 en lien avec l'essor des stations de sports d'hiver et de la proximité de la commune avec les stations voisines.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Résidences principales</b>	85%	84%	80%	90%	92%	90,8%	84,9%	89,1%
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	8%	5%	19%	10%	5%	5,3%	6,0%	6,0%

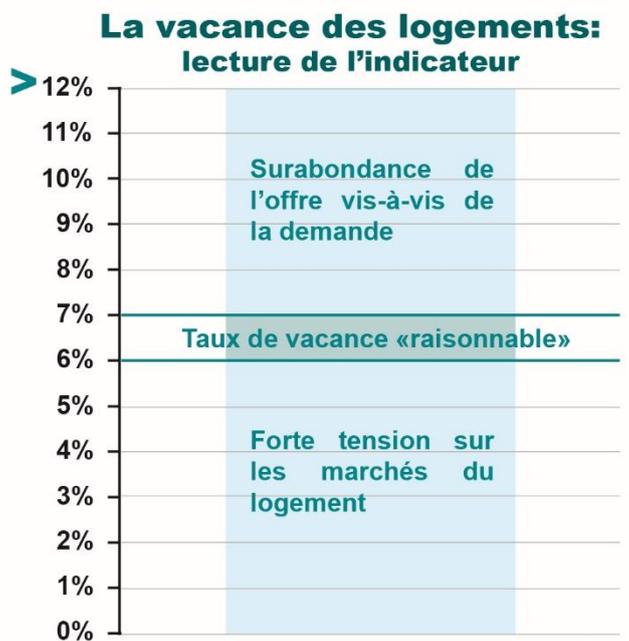
Evolution du parc de logements de Marthod entre 1968 et 2015

## 2.2.2. Un taux de vacance relativement faible

Un parc de logements vacants est nécessaire afin d'assurer une rotation des personnes dans les logements. Un seuil de vacance s'élevant de 6 à 7% est considéré comme raisonnable car il permet à la fois d'assurer une fluidité des parcours résidentiels mais également l'entretien du parc de logements.

Le taux de vacance de Marthod est de 4,9% en 2018 soit 32 logements, ce qui peut traduire une demande importante mais cela peut également refléter un parc de logements anciens qui est de plus en plus réinvesti.

L'évolution du taux de vacance doit être un point de vigilance pour la commune afin de connaître l'état de son parc de logements.



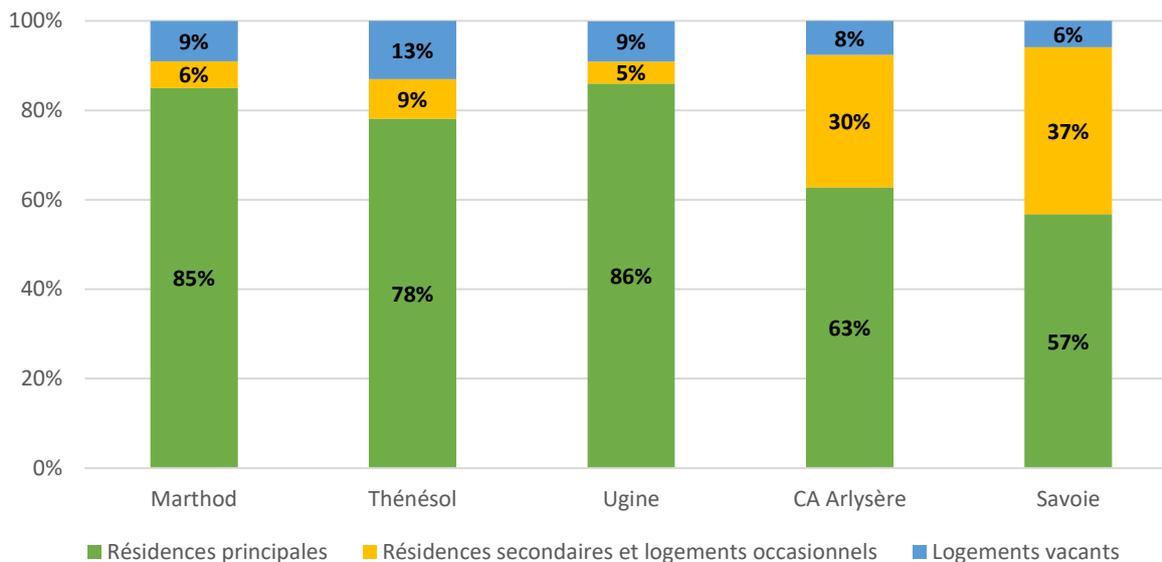
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Logements vacants</b>	7%	11%	0%	0%	3%	4,1%	9,0%	4,9%

Depuis les années 1968, le taux de vacance sur la commune fluctue de manière importante. En effet, alors qu'il était important en 1975 (11%) il est devenu nul entre 1982 et 1990 avant d'augmenter progressivement pour atteindre le taux de 4% en 2010 traduisant une situation de tension sur le parc immobilier.

## 2.2.3. Une structure du parc de logements marquée par une part très importante des résidences principales

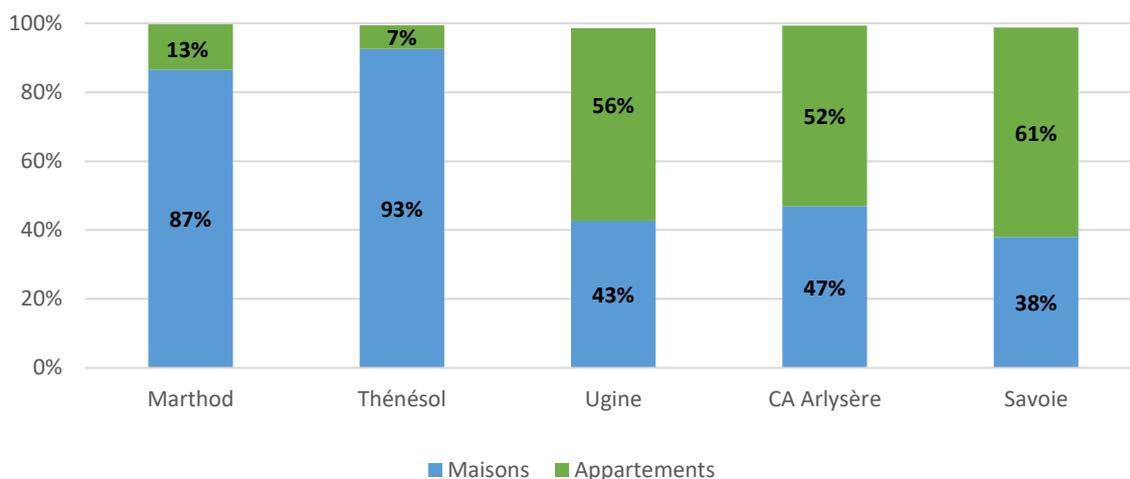
En 2015, le parc de logements martholain présente les caractéristiques d'une commune résidentielle rurale implantée à proximité de polarités structurantes :

- La part des résidences principales est largement dominante, comme au niveau d'Ugine et Thénésol,
- La commune compte peu de résidences secondaires,
- La part de logements vacants est importante comme ce qui peut être observée à l'échelle locale.



Comparaison de la structure du parc de logements en 2015

#### 2.2.4. Une prédominance d'habitat individuel



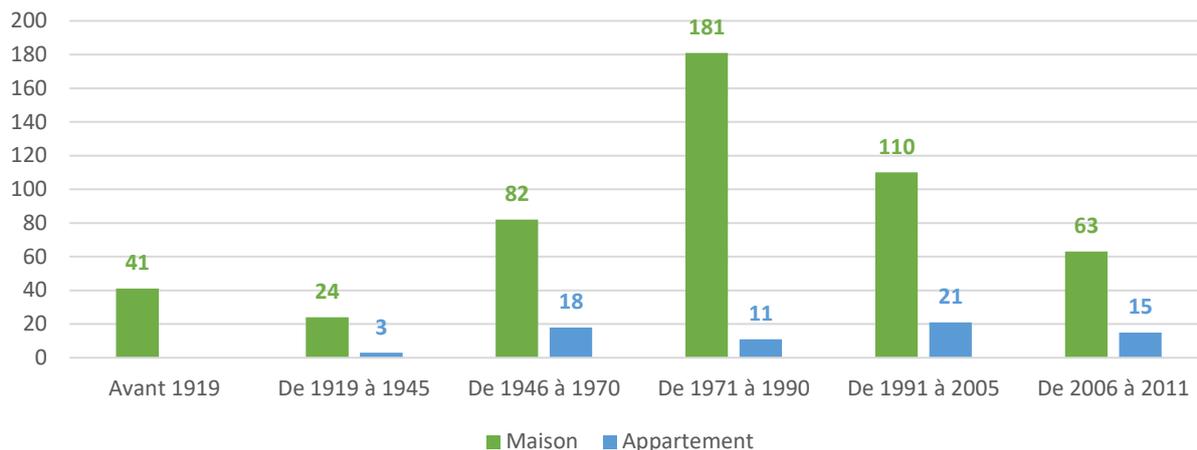
Comparaison du type de logements en 2015

Sur le territoire communal, le modèle de production de logements largement dominant est celui de la maison qui représente sur Marthod près de 87% du parc de logements. Cette part de maisons dans le parc de logements est inférieure à celle de la commune de Thénésol (93%) mais nettement supérieure à celles de la Communauté d'Agglomération Arlysère (47%), Ugine (43%) et du département de la Savoie (38%).

La part des maisons a augmenté sur la commune entre 2010 et 2015 passant respectivement de 85,4% à 86,6%.

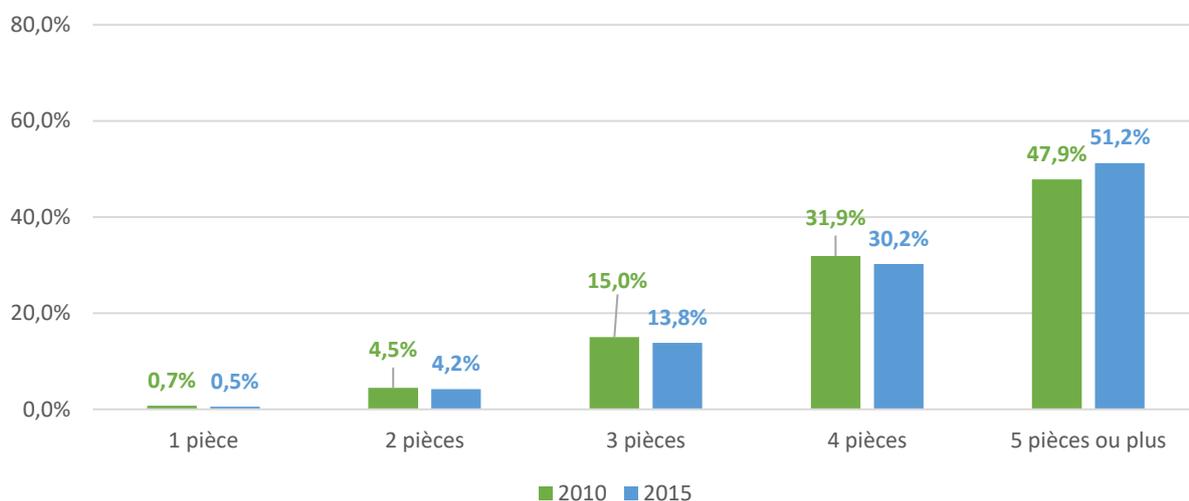
Les logements collectifs de Marthod (13,1% du parc de logements) sont nettement moins présents qu'à l'échelle de l'intercommunalité (52%), d'Ugine (56%) et du département de la Savoie (61%).

Près de 64% du parc de logements de Marthod a été construit avant 1990.



Résidences principales construites avant 2012 selon le type de logements

### 2.2.5. Une majorité de logements de grande taille



Evolution du nombre de pièces par logements entre 2010 et 2015 sur la commune de Marthod

En 2015 comme en 2010, la répartition des résidences principales selon le nombre de pièces est nettement plus importante pour les logements de grande taille. En effet :

- Moins de 20 % des résidences principales (18,5%) ont entre 1 et 3 pièces (3 logements d'une pièce, 24 logements 2 pièces et 79 logements 3 pièces)
- Près d'un tiers des résidences principales (30,2%) sont composés de 4 pièces,
- Plus de la moitié des résidences principales dispose de 5 pièces ou plus.

Entre 2010 et 2015, la part des logements de grande taille (4 pièces ou plus) a légèrement progressé au détriment des logements de taille moyenne (3 pièces ou moins). La part des logements de petite taille (1 ou 2 pièces) est faible. Elle a légèrement diminué et peut engendrer des difficultés d'installation pour les personnes seules ou les ménages de deux personnes.

En 2015, le nombre moyen de pièces pour les résidences principales est de 4,7 avec une taille moyenne légèrement plus importante pour les maisons (4,8 maisons). Le nombre de pièces moyen pour les appartements s'élève à 3.

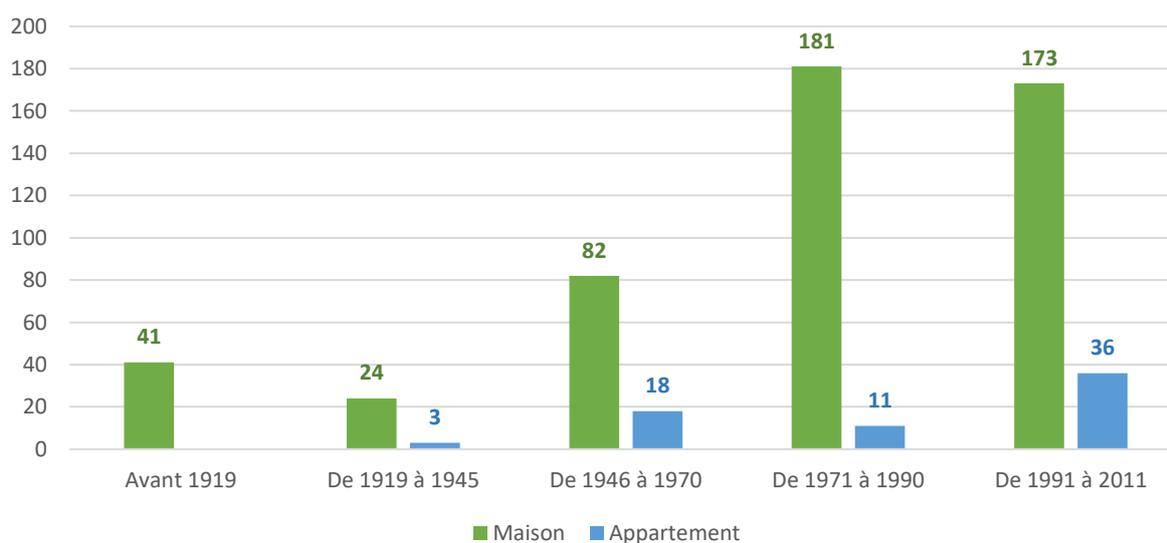
	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Maisons	4,8	4,9	4,7	4,8	4,9
Appartements	3,3	3,3	3,3	3,2	3,1
Ensemble des résidences principales	4,7	4,7	3,8	4,1	4,0

Comparaison du nombre de pièces par logement en fonction de la typologie en 2015

Le nombre moyen de pièces pour les maisons est sensiblement le même pour l'ensemble des territoires comparés (variant de 4,7 à 4,9). Pour la taille moyenne des appartements, elle est équivalente et gravite autour des 3 pièces par logements pour les territoires de comparaison.

La taille moyenne des résidences principales de Marthod est de 4,7. Elle est supérieure à celles d'Ugine, de la Savoie (4) ainsi que de la Communauté d'Agglomération Arlysère (4,1) (3,8) et équivalente à celle de Thénésol (4,7).

### 2.2.6. Une faible rotation des ménages couplée à une baisse du rythme de construction



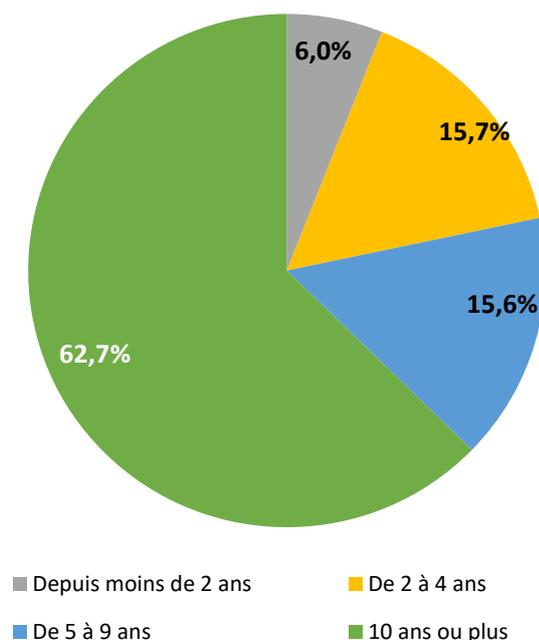
Date d'achèvement des résidences principales entre 1919 et 2012

La commune comptabilise seulement 68 logements en appartement construits en grande partie depuis les années 1990.

### 2.2.7. Peu de fluidité dans le parc de logements Martholains

La mobilité résidentielle Martholaine est peu fluide. En effet, plus de 60% des ménages ont aménagés depuis 10 ans ou plus alors que seulement 21,7% des ménages sont installés depuis moins de 4 ans. A l'échelle de la Communauté d'Agglomération Arlysère, ce sont 51,9% des ménages qui occupent leur logement depuis 10 ans ou plus et 31,5% des ménages résident dans leur logement depuis 4 ans ou moins.

Le parc de logements de Marthod se caractérise donc par de faibles rotations et par le maintien des habitants installés depuis de nombreuses années sur la commune.



Ancienneté d'aménagement des ménages en 2015

### 2.2.8. Le nombre de logements à construire pour maintenir une population constante : le point mort

Le point mort permet de déterminer le nombre de logements à construire, pour maintenir une population constante (en volume) sur un territoire, afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc de logements. Tout logement créé au-delà du point mort permet d'accueillir de nouveaux ménages ayant pour effet d'accroître la population. Ce sont les logements à effet démographique.

Le calcul du point mort prend en compte 3 facteurs déterminants :

- Le phénomène de desserrement des ménages,
- Le renouvellement du parc de logements, hors construction neuve,
- La variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants qui entraîne une baisse ou une hausse du nombre de logements pouvant être mobilisés pour loger des ménages.

Calcul du renouvellement du parc de logements	29 lgts
Calcul de la variation des résidences secondaires et des logements vacants	- 29 lgts
Calcul du besoin lié au desserrement	20 lgts
Point mort 2013-2018	20 lgts
Point mort (par an)	4 lgts

La variation du parc de résidences secondaires et de logements vacants est négatif, ce qui révèle une dynamique de réinvestissement de ces logements sur la commune.

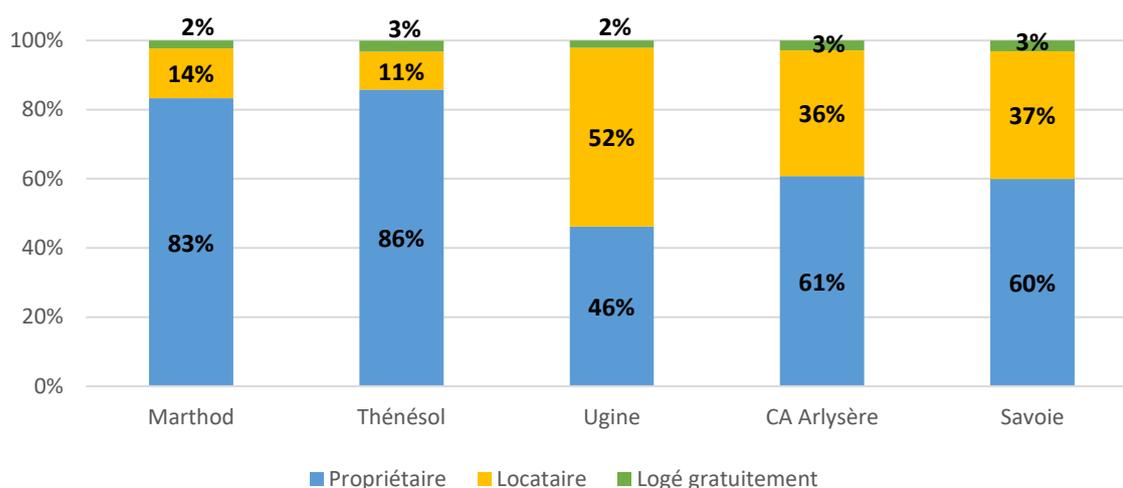
Le besoin en logement nécessaire au desserrement de la population est positif sur la période étudiée. Cette caractéristique est cohérente avec la dynamique territoriale en marche sur la commune qui a connu une diminution de la taille des ménages entre 2013 et 2018.

**Sur la période 2013-2018, le nombre de logements construits qui ont permis de ne pas perdre de population est de 20. En moyenne, il convenait donc de ne pas produire en dessous de 4 logements par an.**

Tout logement créé au-delà du point mort permet d'accueillir de nouveaux ménages ayant pour effet d'accroître la population. Ce sont les logements à effet démographique.

## 2.3 Analyse des occupants

### 2.3.1. Une majorité de propriétaires installés sur la commune depuis plusieurs années



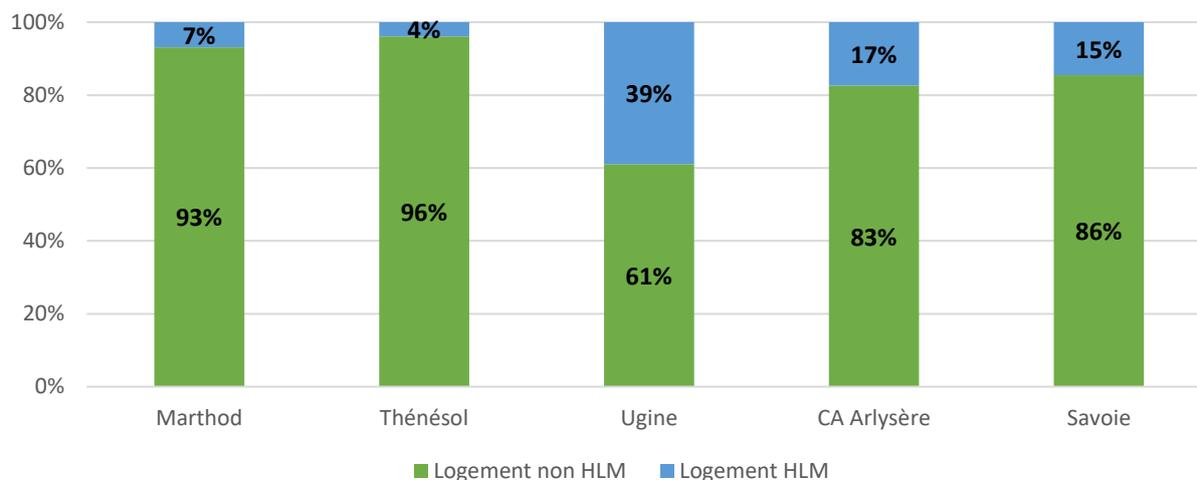
Résidences principales selon le statut d'occupation en 2015

En 2015, la majorité des occupants des logements de la commune sont propriétaires (83%). Cette part, comparable à celle de la commune de Thénésol (86%), est nettement supérieure à celles d'Ugine (46%), du département de la Savoie (60%) et de la Communauté d'Agglomération Arlysère (61%). La part des propriétaires dans le parc de logements est donc caractéristique des communes rurales et nettement supérieure à celles de territoires plus urbains ou mixtes.

La part des locataires à Marthod (14%) est donc comprise entre celles de Thénésol (11%) et celles des autres territoires de comparaison.

A Marthod les personnes logées gratuitement représentent 2%. Cette part se situe dans la moyenne de ce qui peut être observé dans les autres territoires de comparaison (oscillation entre 2% et 3%).

### 2.3.2. Une offre de logements aidés présente sur la commune



Part des logements HLM dans le parc de résidences principales en 2015

Selon les données de l'INSEE de 2015, la commune de Marthod dispose près de 7% de logements HLM ce qui représente 39 logements.

La part de logements sociaux de la commune est supérieure à celle de Thénésol (4%) mais nettement inférieure à celles du département (15%) et d'Arlysère (17%). La commune d'Ugine dispose d'une part très importante de logements aidés (39%) en raison des caractéristiques la commune qui accueille depuis de nombreuses années des activités industrielles.

Selon les données communales, 49 logements sociaux sont présents sur la commune et se répartissent de la manière suivante :

- 12 logements répartis dans 2 immeubles collectifs de 6 logements chacun (La Poste et La Dent de Cons),
- 30 logements dans des constructions individuelles groupées (L'Epignier : 16 logements - La dent de Cons 2 : 14 logements),
- 7 logements individuels isolés à La Dent de Cons 3.

Les logements aidés présents sur la commune sont de grande taille :

- T1 : 1 logement,
- T2 : 2 logements,
- T3 : 18 logements,
- T4 : 28 logements.

La commune dispose également de deux logements communaux dont 1 est actuellement occupé alors que le second est vacant.

## 3. Activités économiques

### 3.1 Ce que dit le SCoT Arlysère

L'ambition d'Arlysère en matière de développement économique s'inscrit en rupture avec la logique d'implantation et d'aménagement des sites d'activités en cours dans les 30 dernières années.

Elle est inspirée par les principes suivants :

- Resserrement et concentration des activités industrielles et logistiques sur un nombre réduits de sites, bien reliés à l'axe autoroutier, voire à ses axes routiers de rabattement (D1090/N90, D1212, D990),
- **Qualification des nouveaux sites selon les exigences du développement durable** en termes de qualité environnementale et paysagère, en termes de transports collectifs pour les plus grands sites, ...
- Mise en œuvre d'une gouvernance d'aménagement, promotion, commercialisation et gestion adaptée à l'échelle d'intérêt des sites,
- Intégration au maximum des artisanats de commerce et des services de proximité en priorité dans le tissu existant.

La zone d'activités des Ratelières (voir ci-contre) n'est plus identifiée par le SCoT Arlysère comme un secteur de développement économique et devra être retiré des zones urbaines à vocation économique dans le PLU.



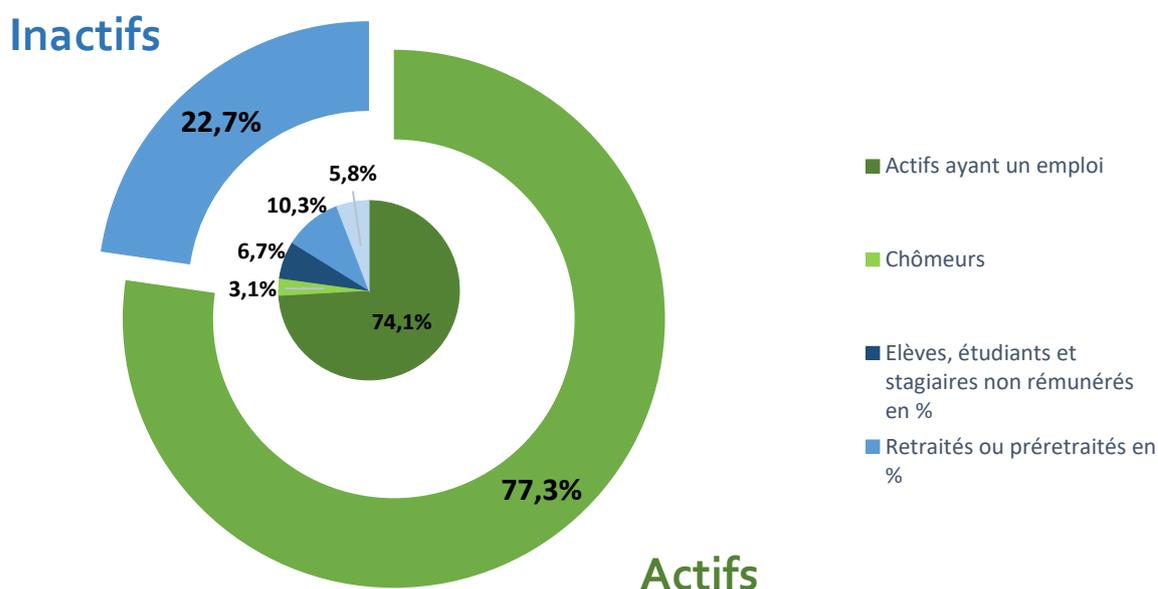
## 3.2 Emploi et population active

### 3.2.1. Une importante population active ayant un emploi

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont également comptés dans la population active ayant un emploi.

Une distinction est faite entre les personnes salariées et non salariées. Ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession.

Le taux de chômage correspond à la part de la population active qui déclare chercher un emploi.



Répartition de la population active Martholaine en 2015

La population active de Marthod a augmenté entre 2010 et 2015 passant respectivement de 665 à 671 actifs en 6 ans.

Les actifs de la commune représentent 77,3% de la population en âge de travailler. Cette part d'actifs est comprise entre celle de Thénésol (80,4%) et celles d'Ugine, (77,9%), d'Arlysère (76,4%) et du département (76,5%).

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Il est plus pertinent que le taux de chômage pour mesurer la situation du marché du travail car ce dernier varie sensiblement selon différents critères.

Le taux d'emploi de la commune de Marthod de 74,1%, comparable à celui de Thénésol (76,2%) est supérieur à ceux des territoires urbains ou mixtes :

	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Taux d'emploi	74%	76%	67%	69%	69%

Comparaison des taux d'emploi en 2015

### 3.2.2. Les jeunes actifs sont les plus touchés par le chômage

Le taux de chômage Martholain est de 4% en 2015 ce qui représente 27 personnes. Ce taux a légèrement progressé entre 2010 et 2015 passant respectivement de 2,4% (21 personnes) à 4% en 2015. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne nationale et à ceux des territoires urbains ou mixte de comparaison (Ugine, Arlysère, Savoie).

	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie	France
Taux de chômage	4,0%	5,2%	10,4%	10,0%	9,5%	13,7%

Comparaison du taux de chômage en 2015

Le chômage touche essentiellement les jeunes hommes actifs ayant entre 15 et 24 ans. Pour les autres tranches d'âge (25-54 ans et 55-64 ans), le chômage touche plus les femmes que les hommes mais présente de faibles taux.

### 3.2.3. Un tissu économique fragile

Marthod dispose de 246 emplois sur la commune en 2015 et enregistre une diminution de près de 9% des emplois par rapport à 2010 (269 emplois). Parallèlement à la diminution du nombre d'emplois présents sur la commune, le nombre d'actifs a quant à lui augmenté de 1,6% passant de 645 actifs en 2010 à 655 actifs en 2015.

	2010	2015
Nombre d'emplois dans la zone	269	246
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	645	655
Indicateur de concentration d'emploi	41,7	37,6

Ainsi, depuis 2010 alors que le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant à Marthod augmente, le nombre d'emplois diminue sur la commune.

Actifs et lieu de résidences en 2010 et 2015

*L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Il renseigne sur l'attractivité économique d'un territoire, plus cet indicateur est proche ou supérieur à 100, plus le territoire est attractif.*

A Marthod, l'indicateur de concentration d'emploi est de 37,6 ce qui traduit une attractivité économique faible en perte de vitesse sur la dernière période intercensitaire. En effet, alors que la population active martholaine ayant un emploi a augmenté, le nombre d'emplois a diminué. Cela signifie que les actifs Martholains se déplacent pour aller travailler dans d'autres communes, impliquant d'important mouvements pendulaires de sorties sur la commune le matin et d'entrées le soir.

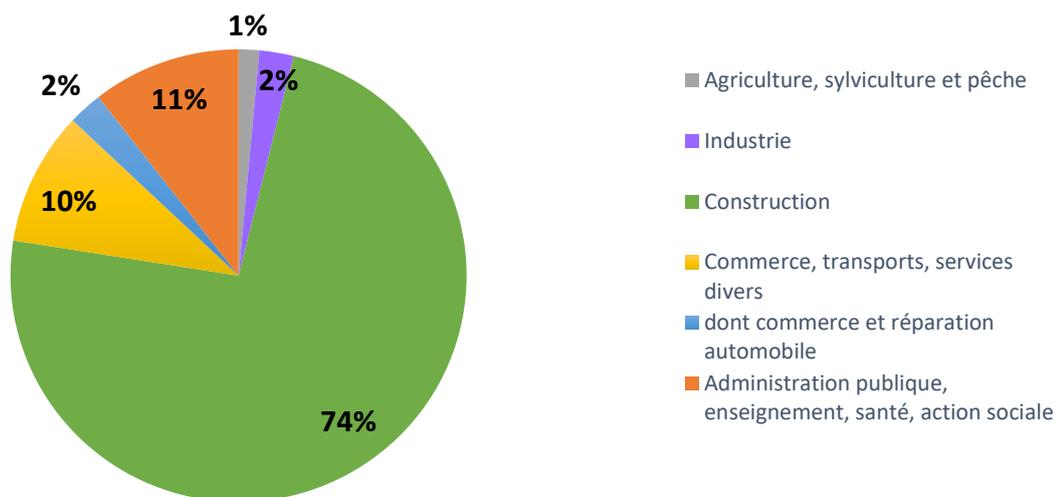
	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Indicateur de concentration d'emploi	37,6	17,4	131,2	91	99,7

Comparaison des indicateurs de concentration de l'emploi en 2015

L'indicateur de concentration d'emplois de la commune de Marthod est compris entre celui de Thénésol qui est faible (17,4) et ceux des autres territoires de comparaison qui sont bien plus important à l'image de celui d'Ugine qui est de 131.

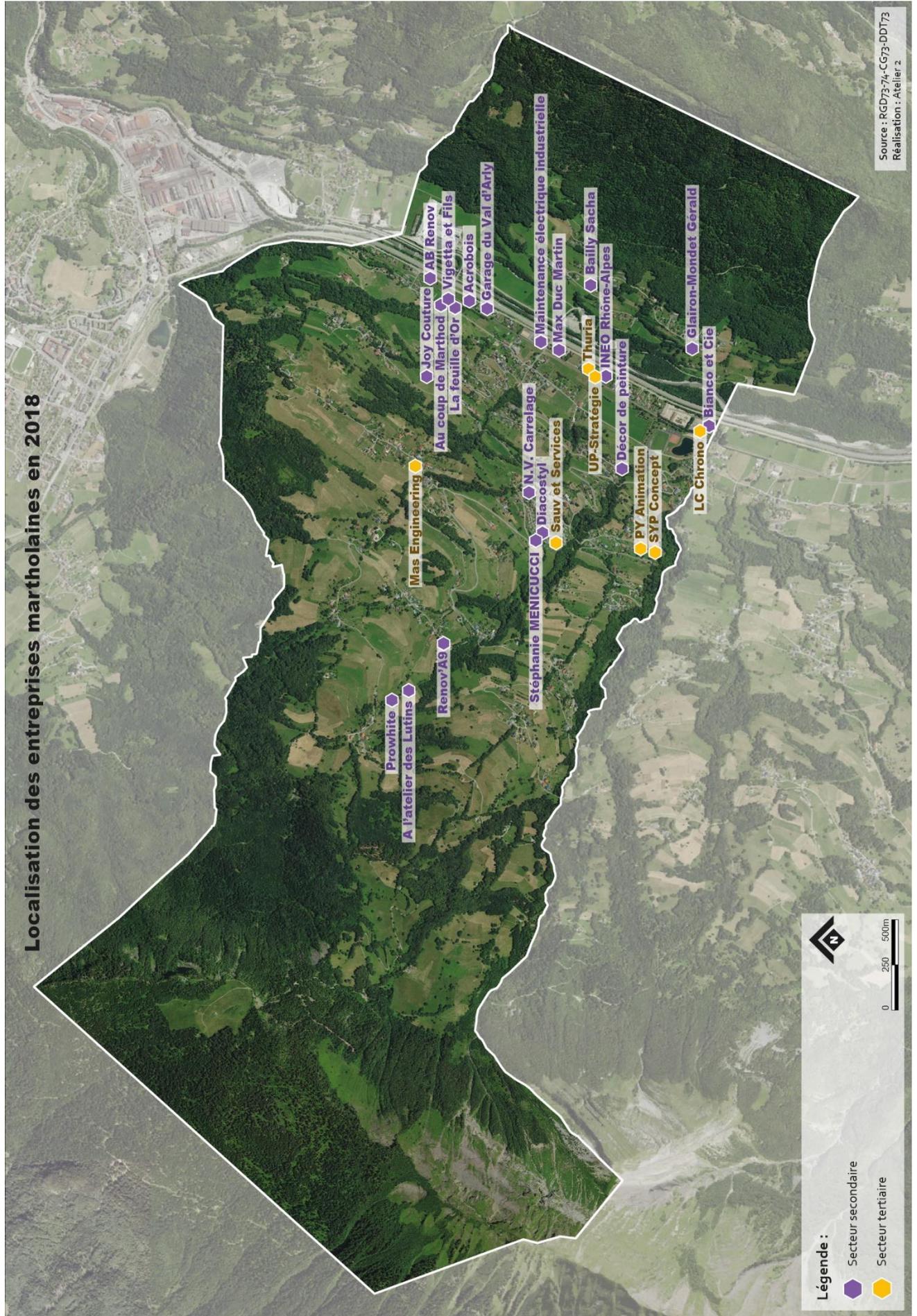
### 3.2.4. Des emplois dominés par le secteur secondaire

Sur les 246 emplois présents en 2015 sur la commune de Marthod, 204 sont des postes salariés qui se répartissent de la manière suivante :



Répartition des emplois salariés présents à Marthod en 2015

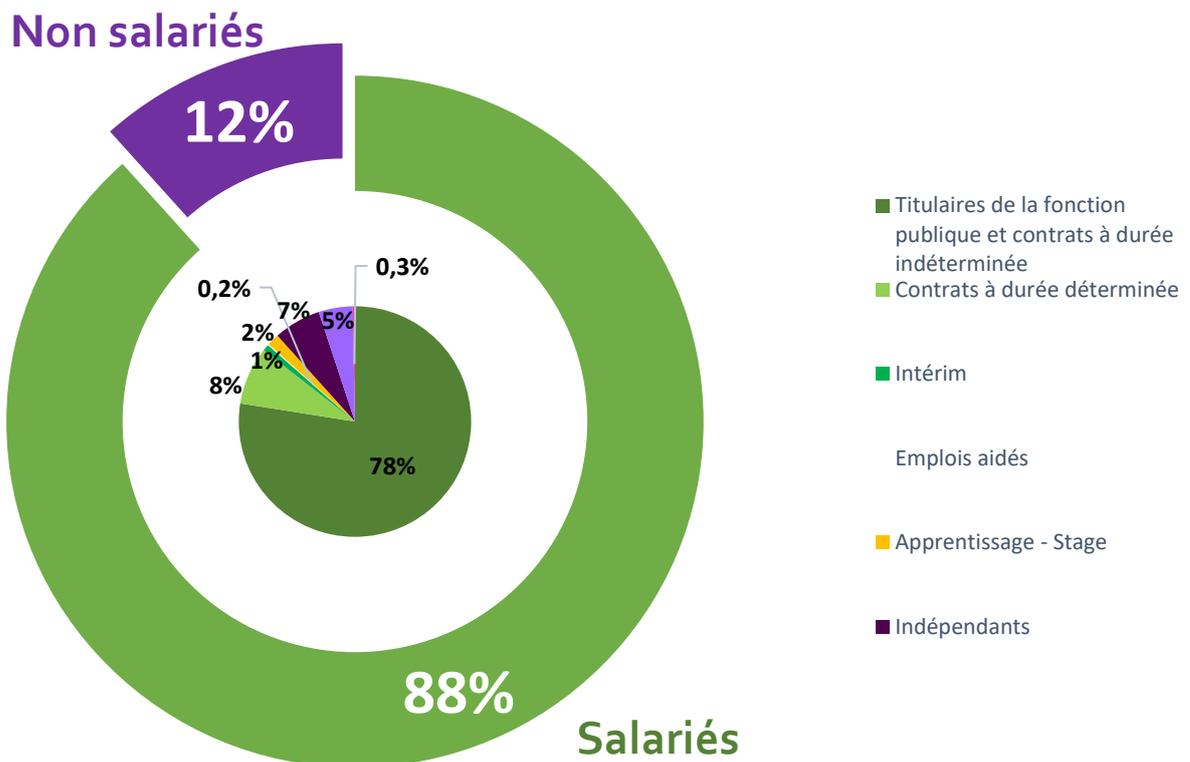
Les entreprises martholaines s'égrènent le long de la route de l'Arly afin de bénéficier de l'effet vitrine des Routes Départementales 129 et 1212 et d'accéder plus rapidement aux axes routiers structurants à l'échelle locale. Le chef-lieu concentre également quelques entreprises



### 3.2.5. Une majorité des actifs occupant des emplois salariés et disposant de contrats stables

La commune de Marthod dispose de 655 actifs ayant un emploi et résident dans la zone. Une majorité (88%) de ces actifs occupent des emplois salariés (578 personnes).

Moins de 15% des actifs habitant la commune occupent des emplois non-salariés.



Statut des emplois occupés par les actifs en 2015

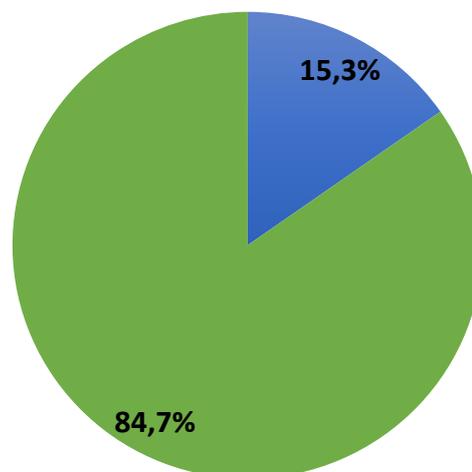
Parmi les 578 actifs occupant un emploi salarié, 507 d'entre eux soit 88% sont titulaires de la fonction publique ou disposent d'un contrat à durée indéterminée. Les 12% des actifs salariés restant sont sous contrat à durée déterminée, en intérim, en apprentissage ou en stage.

Parmi les 76 Martholains non-salariés (76 personnes), la majorité (57% soit 46 personnes) d'entre eux ont un statut de travailleur indépendant, 31 personnes ont le statut d'employeur (41%) et 2 personnes sont des aides familiaux.

### 3.2.1 Des actifs qui travaillent essentiellement en dehors de Marthod

Les actifs qui habitent à Marthod et travaillent également sur la commune sont peu nombreux et s'élèvent à 15,3% soit 100 personnes.

Marthod se caractérise donc comme une commune rurale résidentielle qui rencontre des difficultés pour accueillir et maintenir des emplois sur le territoire communal.



■ Actifs travaillant à Marthod

■ Actifs travaillant dans une commune autre que la commune de résidence

Lieu de travail des actifs de la commune en 2015

D'après les données de l'observatoire des territoires de la Savoie, les actifs travaillant à l'extérieur de la commune vont à :

- Ugine (près d'un tiers),
- Albertville (près d'un quart),
- Faverges (moins de 10%),
- Gilly-sur-Isère (moins de 5%)
- Sur d'autres communes (près d'un tiers).

## 3.3 L'agriculture

### 3.3.1. Le contexte agricole

L'agriculture dominante dans le massif des Bauges est l'élevage en particulier des bovins et caprins laitiers. Agriculture de montagne, elle pérennise la pratique de l'alpage avec une transformation fromagère sur place.

Les productions agricoles baujues sont reconnues par plusieurs Appellations d'Origine Protégée (AOP), Indications Géographiquement Protégée (IGP) ainsi qu'une Indication Géographique spiritueux :

- Chevrotin (AOP),
- Tome de Bauges (AOP),
- Tomme de Savoie (IGP)
- Emmental de Savoie (IGP)
- Emmental français Est-Central (IGP)
- Gruyère (IGP)
- Pommes et Poires de Savoie (IGP)
- Raclette de Savoie (IGP)
- Génépi des Alpes (IG)

#### **CARACTERISTIQUE DU MILIEU MONTAGNARD, L'AGRICULTURE SE DEVELOPPE SELON DEUX ORIENTATIONS DIFFERENTES :**

##### **↳ Des systèmes d'élevage traditionnels (lait, viande) et de valorisation de l'herbe**

Ces systèmes valorisent les surfaces mécanisables pour la production de foin et les terrains en pente non mécanisables pour la pâture. De la quantité de foin et de fourrage qu'il est possible de produire localement sur ces espaces, dépend la taille du troupeau et donc la pérennité de l'exploitation. Les bêtes qui passent 6 à 8 mois de l'année en étable, sont l'été en alpage et sur les coteaux pentus en intersaison. Cette agriculture qui « ouvre » et entretient le paysage participe ainsi fortement à un cadre de vie harmonieux. De dimension moyenne ces systèmes ont souvent des problèmes de rentabilité économique.

En effet, les surfaces mécanisables, à bon potentiel agronomique, sont rares dans les Bauges. Leur affectation non raisonnée à d'autres utilisations (boisement ou urbanisation) peut déstabiliser les exploitations existantes, entraîner leur disparition et par voie de conséquence l'abandon des surfaces pentues qu'elles exploitent. Les quelques parcelles mécanisables sur les secteurs plus plats sont stratégiques pour la production des fourrages d'hiver, essentiellement du foin.

##### **↳ La valorisation des produits fermiers de grande qualité**

A côté de la production de matière première ou dans son prolongement ce système associe une autre activité : transformation de lait en fromage, découpe de viande ou l'activité est davantage orientée vers l'accueil (goûter, auberge à la ferme...).

Le massif des Bauges dispose de produits phares ou labellisés comme l'AOP Beaufort, Tome des Bauges et/ou Tomme de Savoie. Ces différents produits de qualités à valeur ajoutée pour l'agriculture n'offrent pas tous la même valorisation pouvant engendrer un délaissement de surfaces agricoles les moyens valorisables en matière de production agricole. Cette agriculture, qui se développe également par la création de points de vente collectifs, nécessite moins d'espace, mais une grande organisation et professionnalisation des agriculteurs.

### ↳ **Une double-activité historique, qui a fait perdurer de petites structures agricoles**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'image de l'agriculture française, les Bauges font vivre de très nombreuses petites exploitations familiales de polyculture-élevage. Déjà, beaucoup de paysans pratiquent des activités artisanales complémentaires.

Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la vallée connaît un fort essor industriel : de nombreuses usines s'implantent et recrutent de la main d'œuvre en montagne. C'est ainsi qu'apparaît une catégorie professionnelle : « l'ouvrier-paysan ». Le fonctionnement industriel, souvent organisé sur le travail posté en trois-huit permet de faire durer ce système de double-activité ou pluriactivité des agriculteurs jusqu'à aujourd'hui. Mais d'autres paysans quittent aussi définitivement l'activité agricole. Conformément à la dynamique globale en France, le nombre d'exploitations diminue. En phase avec la dernière révolution agricole, celles qui demeurent se mécanisent, se spécialisent.

### ↳ **La précarité foncière**

L'agriculture est prise en étau entre l'urbanisation et la forêt.

Préserver l'assise foncière de l'agriculture, c'est d'abord préserver les espaces agricoles stratégiques : les quelques terrains labourables cultivés en céréales, les terrains mécanisables utilisés en prairies de fauche et les pâtures de proximité pour les troupeaux laitiers. Or, sur l'ensemble du massif, ces terrains labourables ou mécanisables sont rares.

Or, ce sont ces mêmes surfaces plates qui sont prisées par l'essor de l'urbanisation.

Les conséquences directes sont :

> La concurrence avec l'agriculture : l'affectation de terrains plats à l'urbanisation déstabilise les exploitations, et entraîne l'abandon de surfaces pentues qu'elles exploitent par ailleurs.

> Un décalage croissant entre le prix du foncier agricole (régulé par la SAFER) et le prix du foncier bâti (connecté à la loi du marché). Ce décalage crée une forte spéculation sur la terre : les propriétaires attendent ou font pression pour que leurs terrains soient constructibles; ils sont réfractaires à les vendre ou à les louer.

Cette spéculation fragilise fortement l'activité agricole, en précarisant son foncier : les familles qui abandonnent l'agriculture gardent leurs terres ; celles-ci se divisent au fil des successions. Les agriculteurs qui restent deviennent dépendant de multiples locations, et celles-ci sont de moins en moins formalisées. Ainsi, en moyenne, un agriculteur a 70% de ses terres en location, et parmi elles, la grande majorité sont verbales (hors statut du fermage). L'agriculteur peut donc perdre un terrain à tout moment.

### 3.3.2. Les Orientations du SCoT en matière d'Agriculture

Le rôle de l'agriculture est multiple mais sa contribution productive est préalable et indispensable à ses autres rôles de producteur de paysage, d'image et de reconnaissance. Les conditions économiques de production sont donc également celles de ses autres fonctions. La pérennité de cette activité impose, entre autres choses, trois choix fondamentaux :

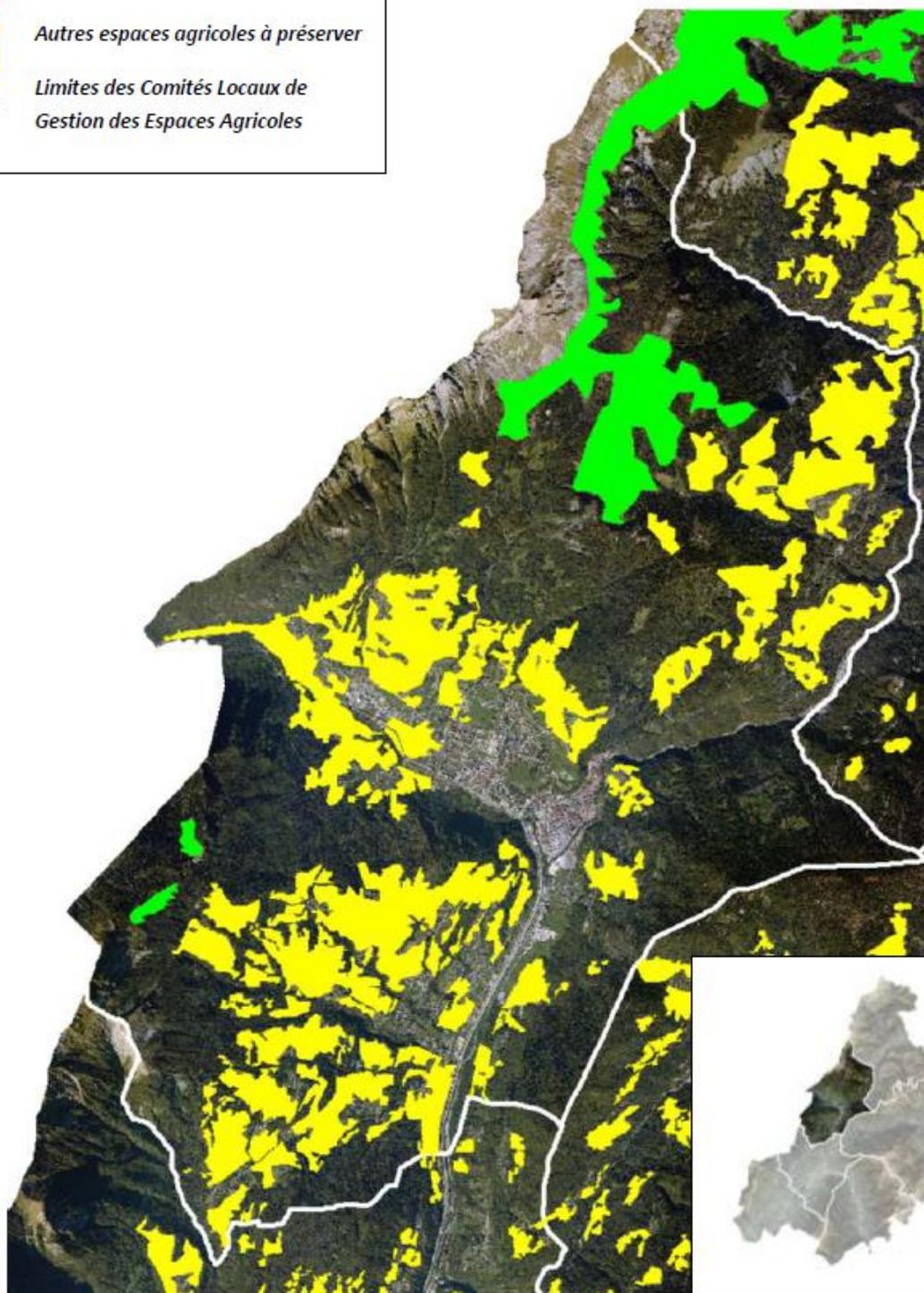
- **La préservation du foncier agricole** et particulièrement les terres mécanisables (souvent situées en plaine voire en zones périurbaines) utile à la production du fourrage nécessaire à la production de fromage, pour le maraîchage, les vergers,... Dans cette optique, **l'armature des espaces naturels et agricoles, et des paysages intègrent** les espaces agricoles à enjeux forts. Les autres espaces concernés par des **enjeux multiples** « agriculture – habitat – activités » devront faire l'objet, pour tout changement d'affectation, d'une évaluation globale fondée sur le bilan des enjeux.
- La poursuite du choix d'une **agriculture qualitative**, qui privilégie les produits porteurs dans un contexte sociétal qui privilégie de plus en plus les valeurs de nature, les références au patrimoine, au terroir et à l'identité.
- Le **soutien au dynamisme de la profession agricole**, à son adaptabilité et sa capacité à accompagner et soutenir les évolutions du développement d'Arlysère, par exemple ceux concernant le tourisme.

Le partenariat entre l'agriculture et les collectivités d'Arlysère aura pour objectif de favoriser sa mission multidimensionnelle au service de la grande qualité territoriale d'Arlysère et de son identité.

## III.2. Agriculture – Détail des espaces à préserver

### III.2.3. *Espaces agricoles à préserver – territoire du Comité local de gestion d'Ugine*

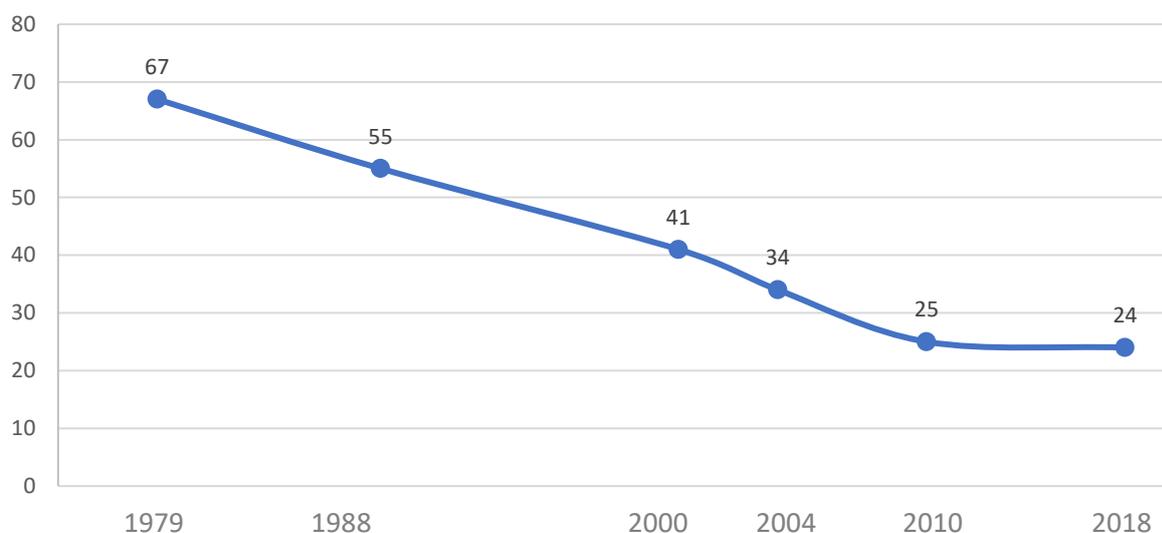
-  *Espaces d'Alpages à préserver*
-  *Autres espaces agricoles à préserver*
-  *Limites des Comités Locaux de Gestion des Espaces Agricoles*



### 3.3.3. Les exploitations agricoles

Sur les 1 470 hectares que compte la commune de Marthod, les surfaces agricoles représentent entre 366 hectares selon les données PACAGE 2017. Une différence de près de 80 hectares entre les surfaces déclarées à la PAC et les surfaces réellement exploitées. Les surfaces agricoles représentent entre 25 et 30% du territoire communal selon les données (PACAGE 2017 et surface réellement exploitées).

L'activité agricole est pérenne sur la commune, le nombre d'exploitations agricoles est stable depuis 2010.



Evolution du nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège à Marthod entre 1979 et 2018

# L'activité agricole Martholaine en 2018



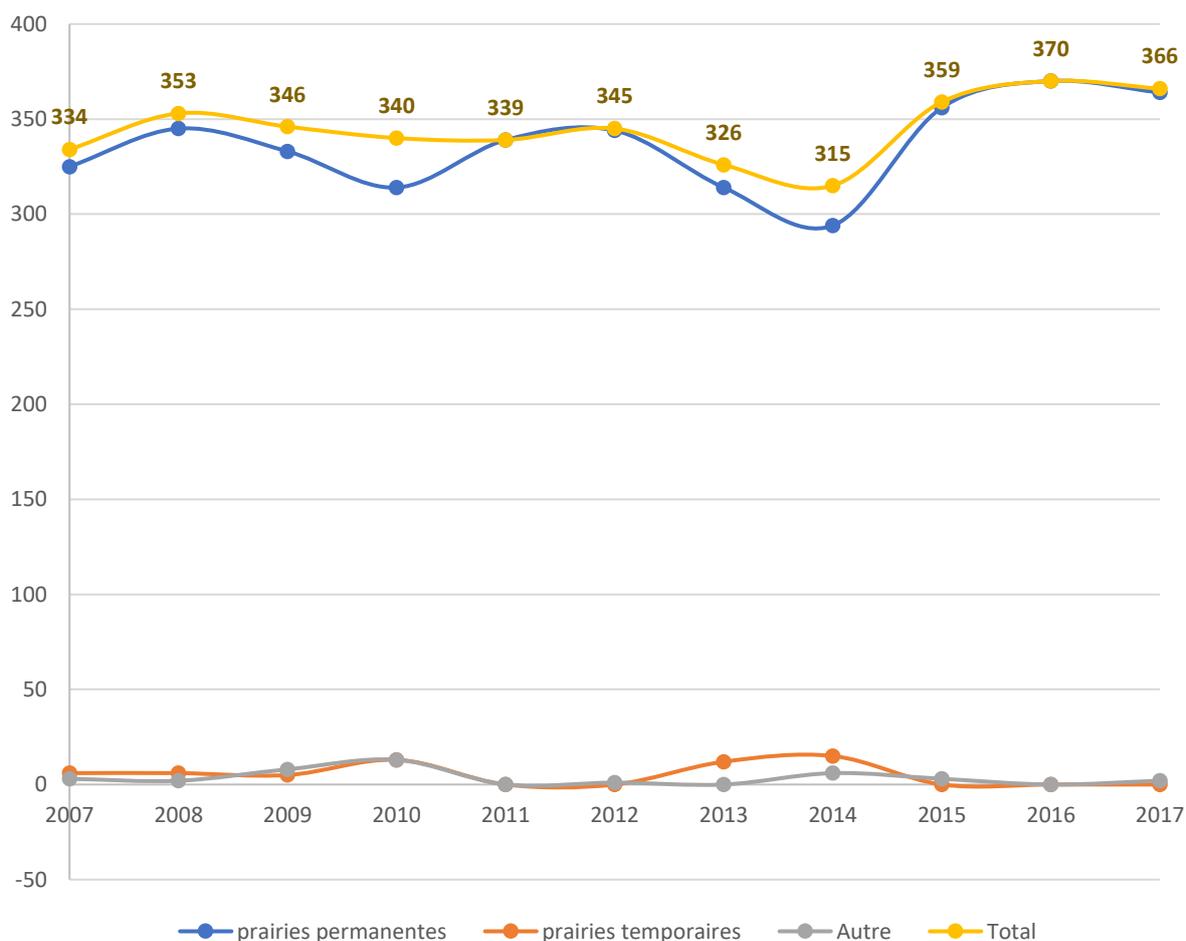
### 3.3.4. Production et valorisation

#### Une agriculture principalement tournée vers l'élevage laitier

La topographie communale joue un rôle essentiel dans le système agricole local. En effet, la définition des terrains agricoles exploités est principalement dictée par la topographie et que peu par la qualité intrinsèque des sols.

Agriculture extensive, les systèmes d'exploitation Martholain sont essentiellement basés sur l'élevage (bovin, ovin, caprin) avec plus de 99% des surfaces agricoles composées de prairies permanentes. Les cultures céréalières de maïs représentent 1 hectare soit moins d'1% des surfaces agricoles.

Selon les données PACAGE, la surface agricole utilisée est en légère progression depuis 2007 (+9,6%).



Evolution de la SAU à Marthod entre 2007 et 2017

Un maintien de l'activité agricole avec une SAU qui progresse contrairement au nombre d'exploitants et d'exploitations qui enregistre une faible diminution. Cette évolution rejoint celle constatée plus largement à l'échelle du département : concentration des exploitations agricoles.

L'espace agricole Martholain est composé à près de 99% de près de fauche répartis sur l'ensemble de la commune malgré une topographie très marquée et contrainte (9% de pâture sur les secteurs les plus pentus). Ces caractéristiques sont cohérentes avec le type d'agriculture largement dominant sur la commune qui est l'élevage. Les agriculteurs Martholains manquent d'alpages sur la commune et utilisent les alpages présents sur les communes voisines (Ugine et communes du Beaufortain).

D'autres cultures (maïs) sont présentes en plaine sur des parcelles plates qui fournissent un complément d'alimentation pour quelques exploitations du bas de la commune.

Les majorités des exploitants agricoles de Marthod sont des doubles actifs avec des exploitations modestes qui ne permettent pas d'avoir des revenus suffisants pour vivre et investir.

L'agriculture Martholaine rencontre des difficultés à augmenter les superficies travaillées sur la commune.

En effet, la rive gauche de l'Arly se caractérise par:

- Le bas versant du Cornillon aux pentes marquées et très fortement boisées ,
- La plaine formée par les débordements de l'Arly qui ont laissé des sols graveleux et perméable peu propices à une production agricole de qualité.

La rive droite de l'Arly se décompose entre :

- Le fond de vallée caillouteux et perméable à proximité de l'Arly,
- Les coteaux entre le fond de vallée et le chef-lieu et entre Duines et les Balmes en fortes pentes pas toujours mécanisables,
- Les zones de relatifs replats de Duines, Chavonnes, Bulles, Villaret... qui forment un plateau entrecoupé de zones aux pentes moindre qu'en aval du bourg mais séquencées par l'urbanisation et son développement récent diffus,
- Le secteur du Lancheron et de la Fouettaz aux reliefs plus réguliers,
- Le secteur des alpages placé sous la Dent de Cons exploité par des agriculteurs martholains.

### **La transformation des productions et la distribution des produits**

La commune se situe au sein de 2 AOP (Appellation d'Origine Protégée) Tome des Bauges et Chevrotin et de 5 IGP (Indication Géographique Protégée) : Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, Pommes et Poires de Savoie, Tomme de Savoie et Raclette de Savoie.

La commune ne bénéficie pas de l'AOP Beaufort ni de l'AOP Reblochon à forte valeur ajoutée contrairement aux communes voisines (Ugine : Reblochon, Queige : Beaufort).

### **3.3.5. Des espaces agricoles à enjeux**

*Une rencontre avec les agriculteurs disposant de leur siège d'exploitation sur la commune de Marthod a été organisée en juin 2018 afin de connaître précisément la dynamique agricole présente sur le territoire. Cette rencontre a permis de définir les points forts et faibles ainsi que les enjeux agricoles de la commune pour la prochaine décennie.*

*Cette rencontre n'a cependant pas permis d'affiner les données du Recensement Général Agricole datant de 2010 et les données PACAGE de 2017 en raison de la faible présence des agriculteurs (4 exploitations agricoles représentées dont deux à la retraite sur les 24 invitées).*

#### **↳ Une agriculture fortement contrainte par la topographie : l'enjeu de maintien des petites exploitations**

L'activité agricole martholaine est fortement contrainte par la topographie. Le maintien des espaces agricoles malgré des pentes relativement importantes est indispensable pour le fonctionnement des exploitations dans un contexte de rareté foncière. Toutes les terres exploitées sont nécessaires au

fonctionnement des exploitations. Le maintien de petites exploitations sur la commune est un enjeu primordial pour l'entretien de surfaces agricoles non mécanisables.

**Une série de replats aux hameaux du Villaret, de Bulles, Chavonnes, Duines, le Chef-Lieu et la Plaine constitue des espaces à forts enjeux pour l'activité agricole.**

↳ **La fonctionnalité des exploitations agricoles pour assurer la pérennité de l'activité sur la commune**

La proximité des bâtiments d'exploitation par rapport aux terres exploitées est un critère primordial pour définir l'importance des espaces agricoles, d'autant plus quand l'activité nécessite le déplacement d'animaux. Les espaces de proximité sont un avantage pour le fonctionnement de toutes les fermes parce que leur exploitation est moins coûteuse, qu'ils facilitent la circulation du matériel, qu'ils assurent souvent l'accès à d'autres tènements et enfin parce qu'en éloignant les tiers, ils limitent les nuisances inhérentes à l'activité agricole (bruits, odeurs...).

La rencontre avec les agriculteurs de la commune a mis en évidence la difficulté de transmission des exploitations agricoles en raison de la vétusté de certaines exploitations. Le maintien de surfaces agricoles à proximité immédiate des bâtiments agricoles est donc indispensable pour assurer les conditions propices à la transmission des exploitations agricoles et à leur évolution. Cette fonctionnalité des exploitations agricoles est d'autant plus importante sur la commune qui compte bons nombres d'agriculteurs âgés et d'importants enjeux de transmission.

Les accès aux surfaces agricoles sont dans l'ensemble fonctionnels. Quelques cas isolés d'enclavement des espaces agricoles par l'urbanisation ont été relevés et devront faire l'objet d'une attention fine dans le PLU.

↳ **L'agriculture a besoin de surfaces : l'enjeu de la superficie des tènements**

L'activité agricole se caractérise par un morcellement important du foncier agricole en raison des systèmes agricoles traditionnels dispersés et le mitage des espaces agricoles par le développement progressif de l'urbanisation.

↳ **L'activité agricole a besoin de grands espaces afin de faciliter le travail agricole et réduire les coûts d'exploitation.**

Ce sont aussi ces espaces qui permettent à l'agriculture d'évoluer et de s'adapter : extension et implantation de nouveaux bâtiments (création ou délocalisation), prise en compte des évolutions de la réglementation environnementale, limitation des nuisances vis à vis des résidents, restructuration des exploitations, gain de productivité, nouvelles productions...

#### LES ATOUTS DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE MARTHOLAINE

- De nombreuses petites exploitations qui entretiennent le paysage communal,
- De nombreux points d'eau sur la commune indispensable pour l'élevage,
- Une bonne entente entre les différents exploitants agricoles,
- Il n'y a pas d'enfrichement des surfaces exploitables par l'agriculture et il n'y a pas de déprise agricole,
- La présence de deux AOP sur la commune (Chevrotin et Tome des Bauges).

#### LES CONTRAINTES DE L'ACTIVITE AGRICOLE MARTHOLAINE

- La difficulté à trouver de nouvelles surfaces agricoles sur la commune,

- Des secteurs difficilement mécanisables en raison de la topographie,
- Un morçèlement important du foncier agricole et des difficultés ponctuelles d'accès,
- Le maintien des points d'eau (bassins) toute l'année afin que les bêtes puissent s'abreuver,
- La difficulté de transmettre les exploitations quand l'habitation est accolée ou à proximité immédiate du bâtiment agricole,
- Peu d'exploitations reprenables en l'état (vétusté, mise aux normes, ...),
- L'OAP Beaufort qui ne concerne pas le territoire communal.

### 3.3.6. Les perspectives de l'activité agricole

#### ↳ **La préservation durable des espaces agricoles à proximité des sièges d'exploitation**

L'espace agricole est une composante essentielle du territoire Martholain. Il est soumis à de nombreuses pressions en particulier celle de l'urbanisation.

Traditionnellement les exploitations agricoles présentes sur la commune s'implantaient à l'écart des secteurs urbanisés, dans les espaces isolés et propices à l'agriculture de montagne. L'urbanisation autour des exploitations agricoles traditionnelles s'est développée progressivement avec l'implantation de constructions d'habitation destinées à l'installation de la famille de l'agriculteur (enfants, petits-enfants, ...). Ce développement progressif a conduit à l'émergence de petits hameaux puis au développement de l'urbanisation contraignant désormais le fonctionnement agricole.

La préservation des surfaces agricoles à proximité des exploitations agricoles est primordiale afin de conserver leur potentiel agricole. En effet, le maintien de surfaces agricoles à proximité immédiate des exploitations agricoles facilite le fonctionnement agricole et donc le maintien des exploitations sur la commune et leur transmission.

**Les terres agricoles stratégiques situées à proximité immédiate des exploitations agricoles doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de la définition du projet de territoire de la commune de Marthod afin de ne pas hypothéquer l'avenir de ces exploitations agricoles.**

Le contexte et le fonctionnement globalement de l'exploitation agricole mais également le développement démographique de la commune seront mis en perspective afin de préserver les enjeux agricoles.

Les exploitations agricoles génèrent des gênes, du fait de leur activité, notamment celles d'élevage. Ainsi, l'article L111-3 du Code Rural (principe dit « de réciprocité ») instaure des distances allant de 50 à 100 mètres autour des bâtiments.

**Les possibilités d'évolution des exploitations agricoles devront être assurées.**

Les pratiques agricoles également être prises en compte. Ces pratiques concernent les fonctions quotidiennes des exploitations (entrées et sorties, traversées, circulations, épandage des effluents, projets de construction de bâtiments techniques...).

#### ↳ **Le maintien des surfaces agricoles dans un contexte de rareté des terrains exploitables**

L'activité agricole Martholaines est contraintes à la fois par la topographie communale mais également par la moindre qualité des sols dans la vallée de l'Arly. Les surfaces exploitées par les agriculteurs sont toutes importantes dans un contexte de rareté des terrains exploitables.

Différents outils existent pour protéger les espaces agricoles. Ils sont d'ordres réglementaires ou d'appuis au développement. Les espaces agricoles doivent être reconnus dans le document d'urbanisme. Chaque type de zone est soumis à un règlement qui peut être plus ou moins strict sur les constructions/aménagements de bâtiments agricoles.

La stratégie mise en place devra être compatible avec les orientations qui seront décrites dans le SCoT Arlysère.

## 4. Activités Equipements, services et associations

### 4.1 Les équipements publics et services

#### 4.1.1. Une offre de services et équipements adaptée à une commune rurale

Les équipements et services publics et assimilés sur la commune sont :

- La Mairie,
- L'école,
- La salle des fêtes,
- La salle Mestrallet,
- L'église,
- Le cimetière,
- La bibliothèque (ouverte le mardi après-midi durant l'année scolaire),
- La poste.

#### 4.1.2. Des équipements sportifs diversifiés

Les équipements sportifs présents sur la commune sont :

- Le stade de football,
- L'aire d'atterrissage des Ratelières,
- Le city stade,
- Les terrains de tennis,
- Le Lac de l'Epignier.

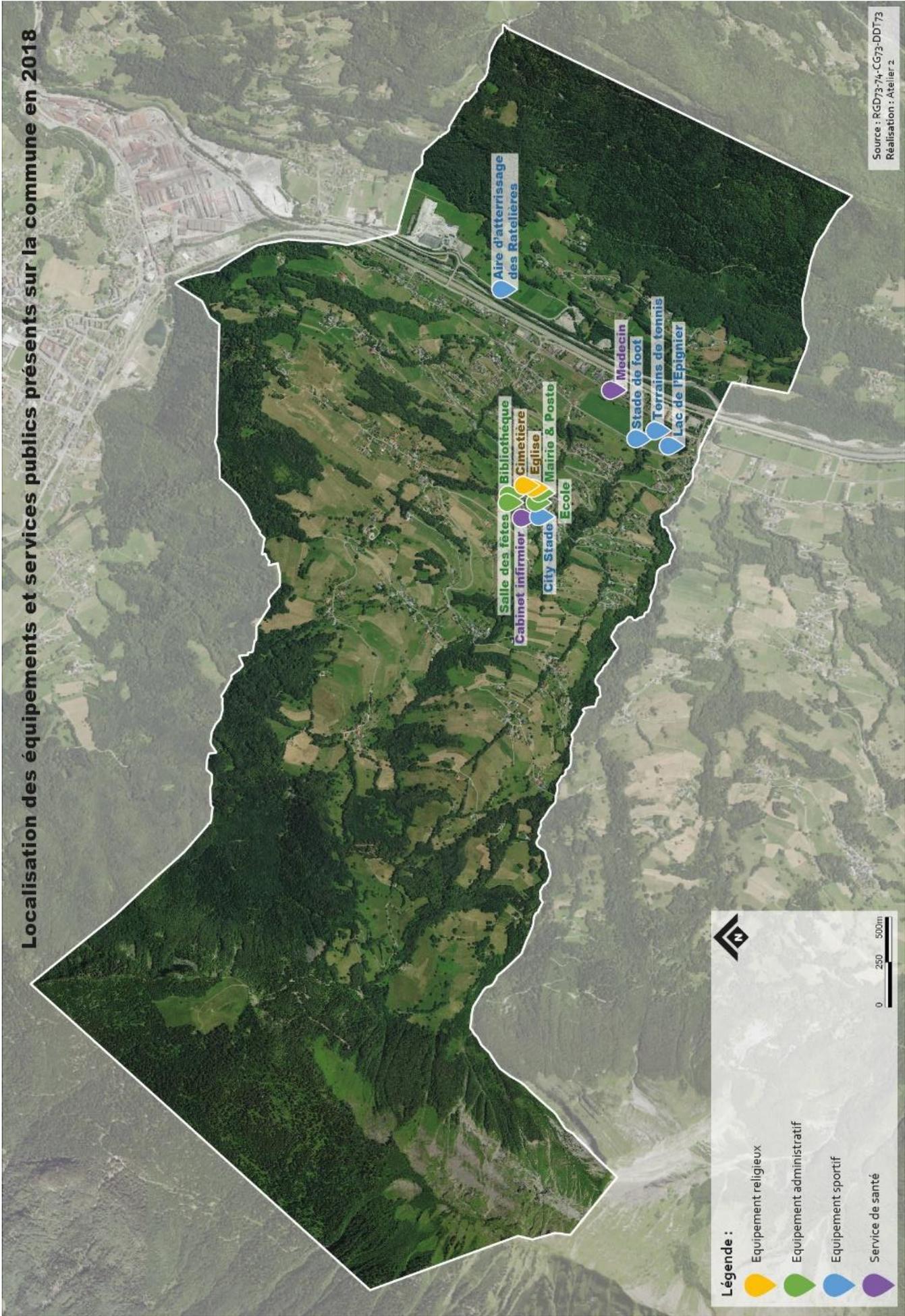
#### 4.1.3. Des services de santé du quotidien suffisants

Un cabinet d'infirmières libérales et un médecin généraliste sont présents sur la commune de Marthod et permettent d'assurer les services de santé du quotidien.

Le centre hospitalier le plus proche est celui d'Albertville situé à 12 kilomètres de Marthod.

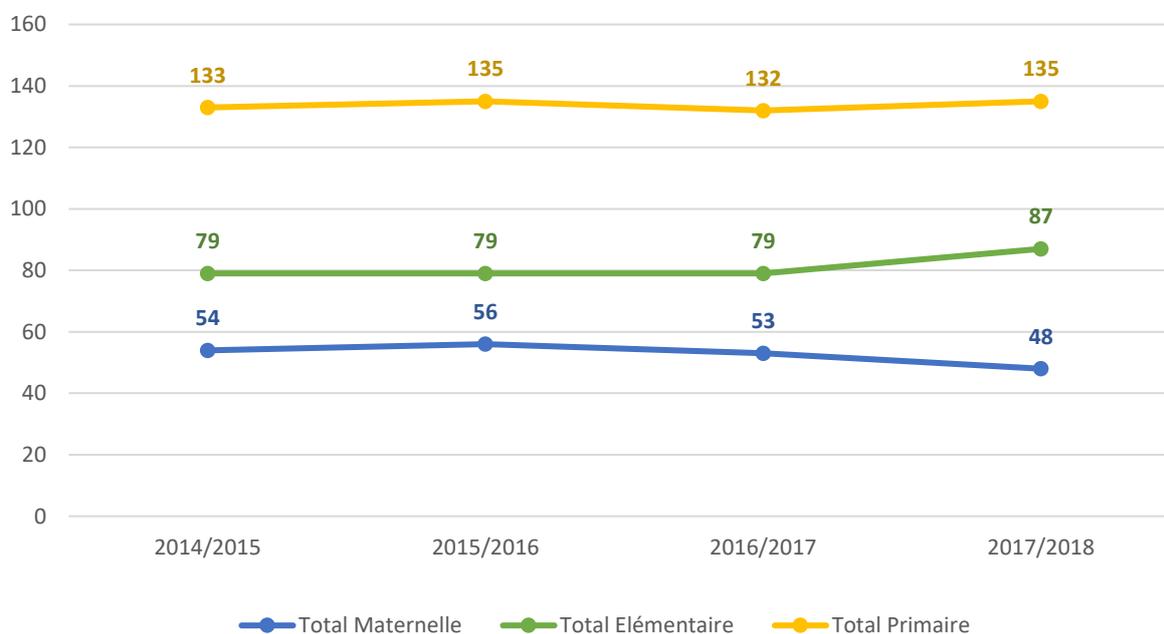
Les structures d'accueil pour les personnes âgées les plus proches sont localisées à Ugine (EHPAD La Niveole, Foyer personnes âgées les Gentianes) et Albertville (EHPAD Notre Dame des Vignes, Les Papillons Blancs, ...).

Localisation des équipements et services publics présents sur la commune en 2018



#### 4.1.4. Des effectifs scolaires en stagnation

La commune de Marthod dispose sur son territoire d'un groupe scolaire composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire, situé à proximité immédiate de la Mairie, au cœur du chef-lieu.



Evolution des effectifs scolaires entre 2014 et 2018  
Source : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/marthod/>

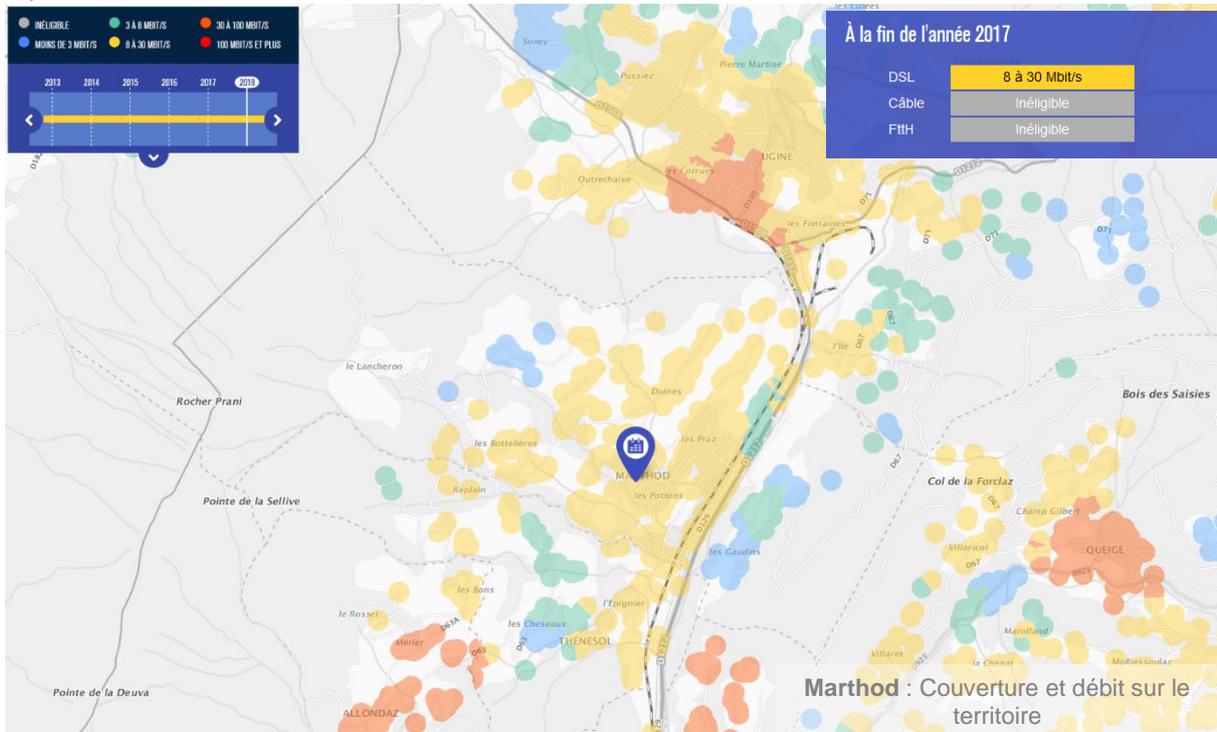
Depuis 2014, les effectifs scolaires sont stables et comptent entre 130 et 135 élèves mais masquent deux phénomènes.

Les effectifs de l'école élémentaires connaissent une augmentation de près de 10 élèves pour la dernière rentrée scolaire alors que les effectifs de l'école maternelle diminuent pour atteindre 48 élèves à la rentrée 2017/2018.

En lien avec la stagnation de la population communale observée depuis les années 2010, les effectifs scolaires se maintiennent autour de 135 élèves. L'enjeu pour la prochaine décennie est de maintenir ces effectifs afin de conserver l'école primaire sur la commune de Marthod. Les prémices de la diminution des effectifs de l'école maternelle reflètent le manque d'attractivité de la commune auprès des couples mûrs en âge d'avoir des enfants.

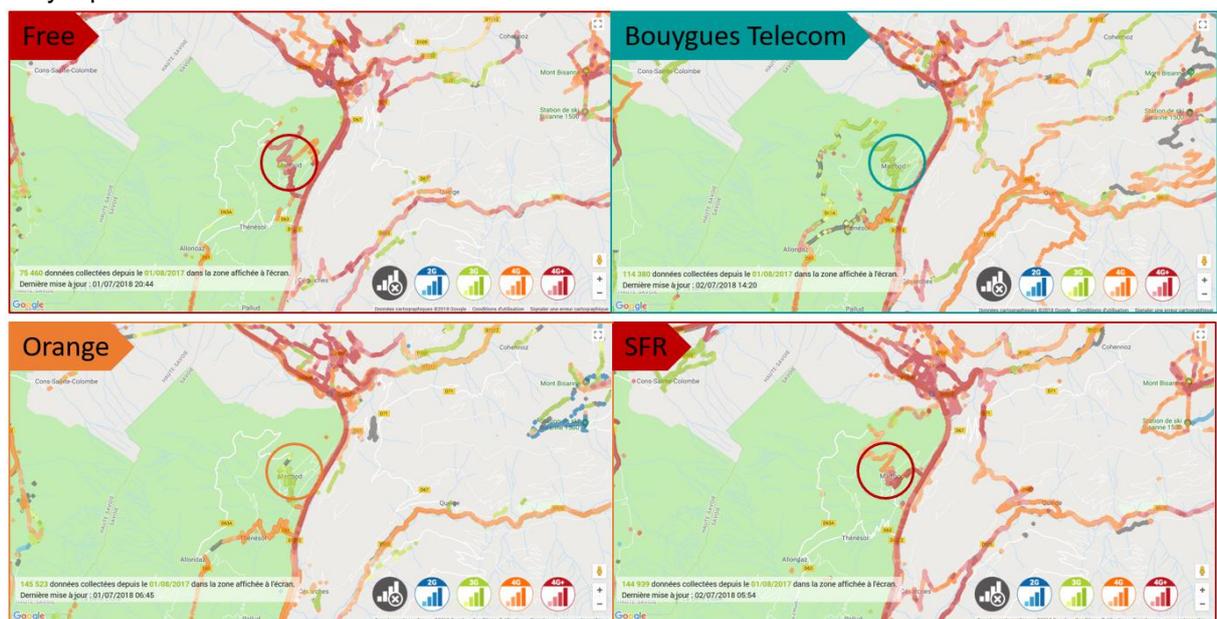
## 4.2 Les communications numériques

L'Observatoire France Très Haut débit est un outil cartographique développé par la Mission Très Haut Débit qui permet de visualiser au niveau d'un logement ou d'un local à usage professionnel les débits atteignables à partir des réseaux de communications électroniques filaires (DSL sur cuivre, câble coaxial et fibre optique). Seuls les débits descendants en téléchargement du réseau vers l'abonné sont représentés.



La couverture est plutôt bonne de l'Arly au hameau de Bulles. Elle est moyenne à la Folatière et au Sautplat. La couverture est en revanche moins bonne à la Cornilière, aux Muraz et au Villard.

Il n'y a pas la fibre ni le câble sur le territoire communal.



Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de La Savoie a été approuvé en avril 2012.

Ce document traduit de manière pratique la volonté et la vision politique des acteurs locaux quant à l'aménagement numérique du territoire.

Il présente le contexte national du très haut débit et le diagnostic de la couverture (fixes et mobiles) du département.

Les opérateurs privés ont indiqué leurs intentions de déploiement d'un réseau de fibre optique à la maison (FTTh). Seul un opérateur a déclaré vouloir couvrir 43 communes en FTTh. Il s'agit de la Ville d'Albertville, de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole et de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à partir de 2015 sauf pour Chambéry à partir de 2013.

## 4.3 Les associations

Les habitants de Marthod disposent d'un tissu associatif composé de 21 associations aux domaines d'intervention et manifestations variés :



### **Culture – Patrimoine – Tourisme :**

- Les anciens de Chantemerle,
- Histoire et tradition,
- Les anciens combattants,
- Rucher des Allobroges,



### **Famille – Education – Vie communale :**

- Le sou des Ecoles,
- Comité des fêtes,
- Café associatif,



### **Sports – Loisirs :**

- Marthod Sport Football,
- Passions récréatives (loisirs créatifs : broderie, tricot, crochet, couture, peinture...),
- Art Loisir Passion (loisir créatif autour du bois : sculpture, ébénisterie...),
- Fitness Marthod,
- Joyeux Cornillon : groupe folklorique,
- Toutes en forme
- A.C.C.A. de Marthod,
- Association de l'Union des Cycloportifs savoyards,
- L'avenir dans nos communes,
- Pour que Vive la Batterie (batterie-fanfare),
- Les pêcheurs de l'Epignier,
- Les voix de mon village (chorale),
- Au rêve des Pitchounes,
- La fine et la Norine.

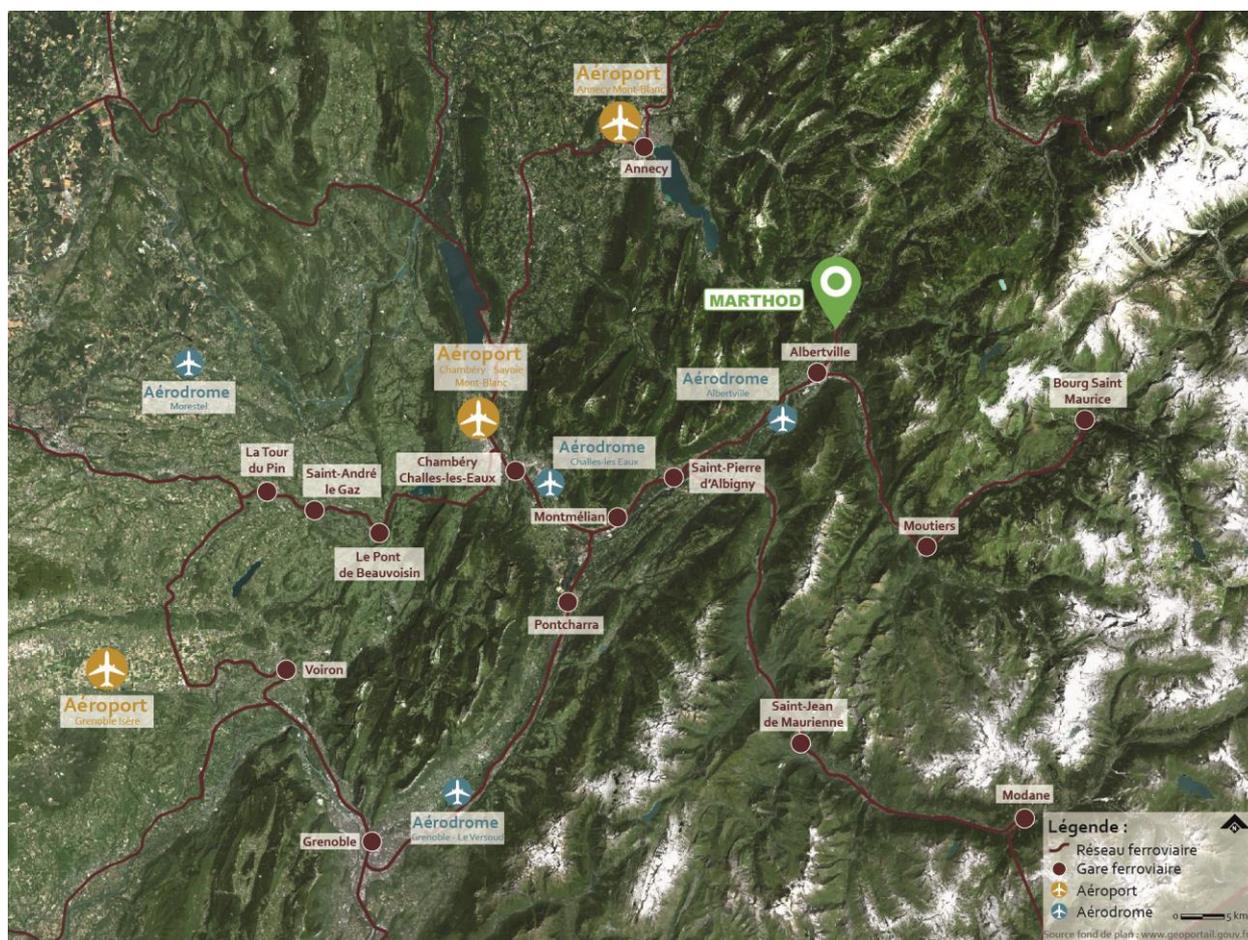
## 5. Mobilité et déplacements

### 5.1 Accéder à Marthod depuis les grandes villes et polarités environnantes

La gare la plus proche est celle d'Albertville située à 10 kilomètres.

L'aéroport international de Genève-Cointrin est à 90 km et celui de Lyon Saint Exupéry à 145 km. Les aéroports secondaires de Chambéry (68km) et Grenoble (140km) sont plus proches.

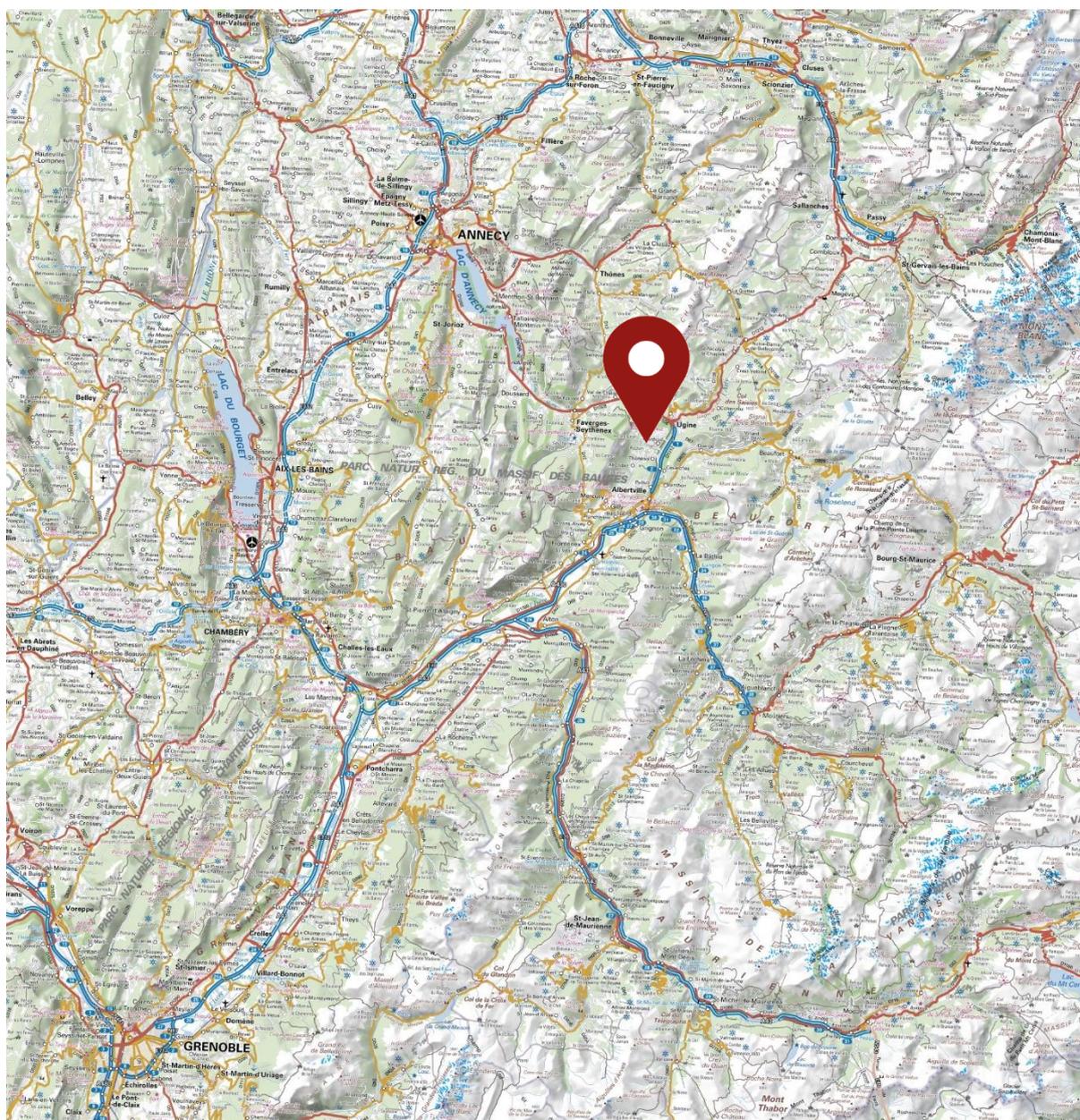
Marthod dispose d'un maillage autoroutier complet avec la présence de l'autoroute savoyarde A430 qui relie Aiton sur l'A43 à Albertville sur la RN90. Cette autoroute permet de rejoindre rapidement les polarités structurantes à l'échelle régionale : Chambéry, Grenoble, Aix-les-Bains



La commune de Marthod est implantée sur les massifs des Bauges et du Beaufortain. Elle est située à la limite Nord du département de la Savoie à proximité d'Albertville et des polarités Haut-Savoiarde de Faverges-Seythenex.

La commune se situe à :

- 6 kilomètres d'Ugine, pôle économique et industriel local,
- 7 kilomètres d'Albertville, sous-préfecture du département de la Savoie,
- 16 kilomètres de Faverges, pôle économique et industriel local,
- 60 kilomètres de Chambéry, pôle universitaire et préfecture du département de la Savoie,
- 89 kilomètres de Grenoble, pôle universitaire structurant.



Localisation de la commune de Marthod par rapport aux polarités structurantes

Marthod est localisé à proximité immédiate de l'autoroute A43 qui relie Albertville à Montmélian à Albertville et permet de connecter les polarités structurantes à l'échelle régionale : Chambéry, Albertville, Montmélian, Grenoble, ...

## 5.2 Le maillage des transports en commun à l'échelle de la commune

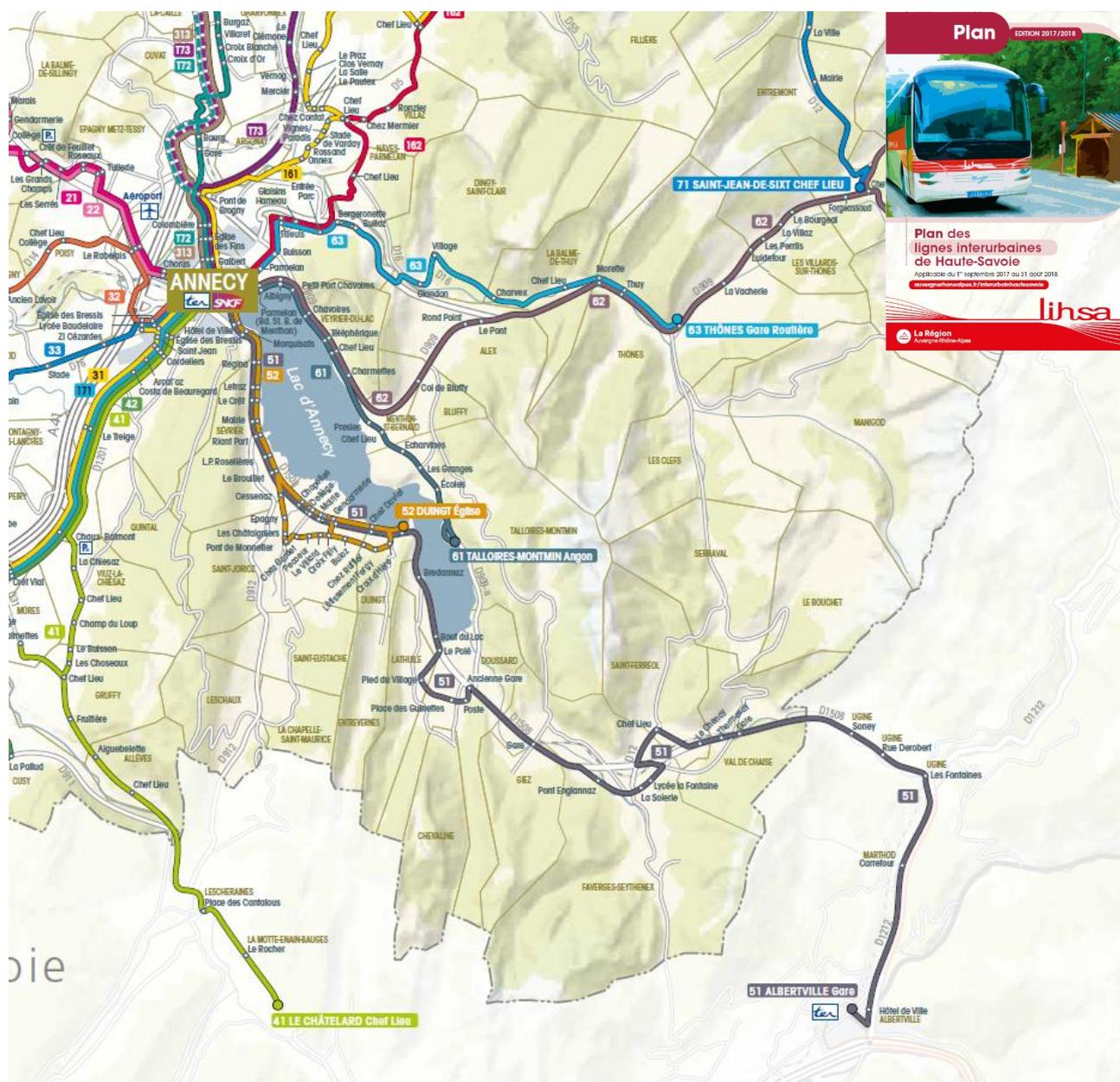
### 4.1.5. Le réseau de transport en commun interdépartemental

La commune de Marthod est desservie par le réseau de transports en commun Lihsa (Lignes Interurbaines de Haute-Savoie) qui assure les liaisons par autocar en dehors des agglomérations haut-savoysardes qui dispose d'un réseau urbain.



Le réseau Lihsa est composé de 50 lignes interurbaines dont une qui permet de relier Albertville à Ancey en passant par Marthod, Ugine, Faverges...

La ligne 51 dessert les polarités structurantes à l'échelle locale et pôles économiques sur de vastes amplitudes horaires (de 4 h à 21h30).



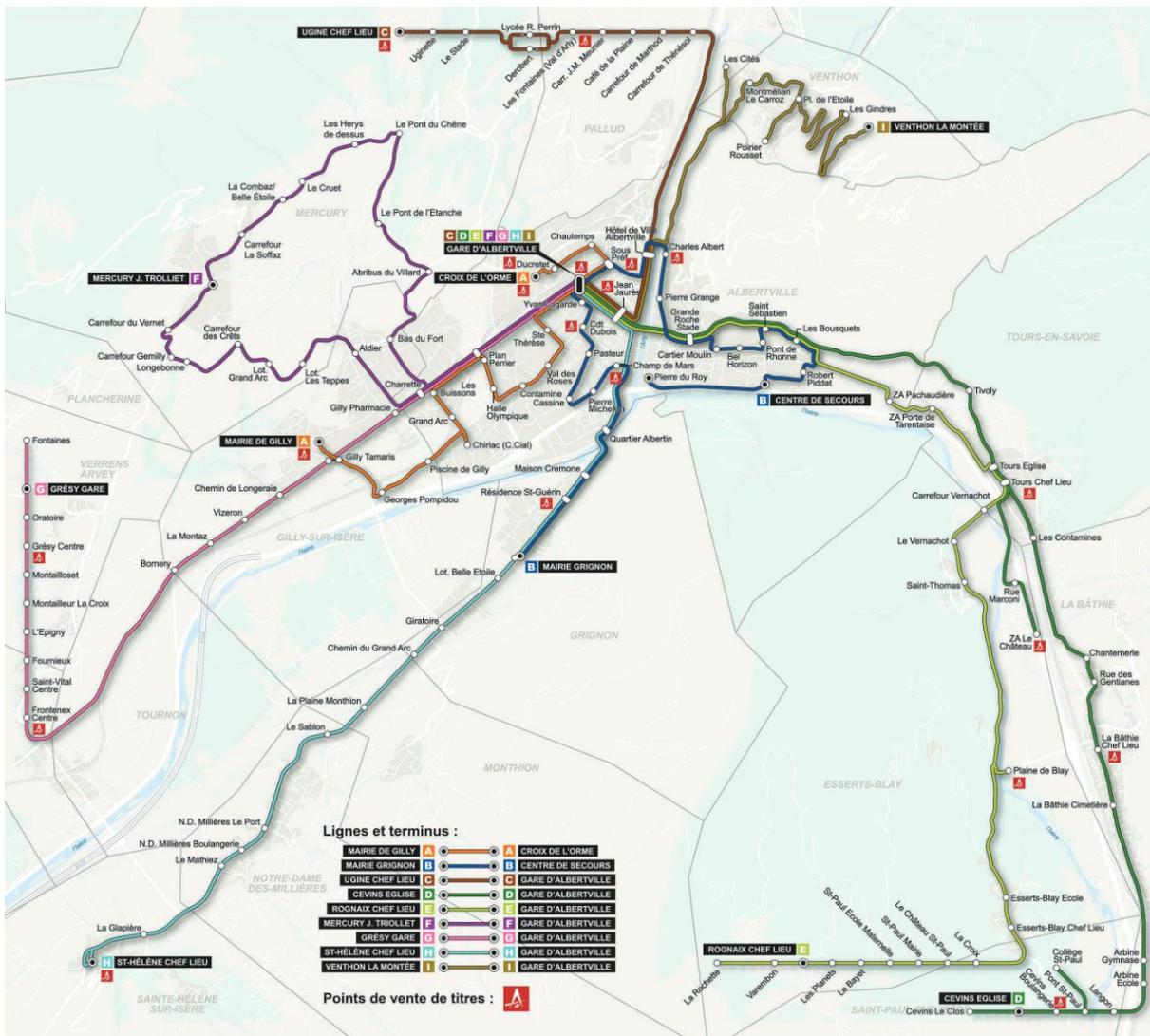
### 4.1.6. Le réseau de transport en commun intercommunal

Marthod est desservie par une ligne quotidienne de transport en commun intercommunale. La ligne de bus C relie Ugine à Albertville en passant par Marthod et Thénésol. Cette ligne est mise en réseau avec la ligne 51 du réseau de transports en commun haut-savoyard.



Cette ligne de transports en commun qui fonctionne du lundi au vendredi offre une fréquence de 22 horaires différentes dans le sens Ugine → Albertville et une fréquence de 20 passages par jour dans le sens Albertville → Ugine.

Deux arrêts sont présents sur la commune : « Café de la Plaine » et « Carrefour de Marthod ».



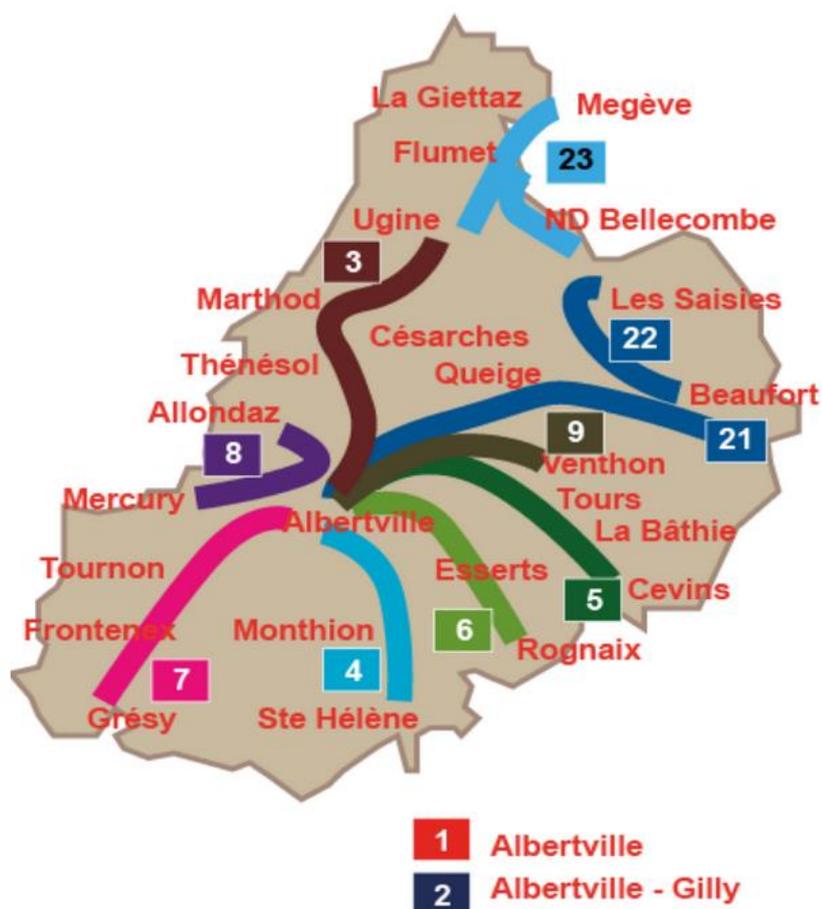
Réseau de transports en commun de la Communauté d'Agglomération Arlysère

### 4.1.7. Le transport scolaire

6 lignes de transports scolaires sont mises en place par la Communauté d'Agglomération Arlysère et permettent :

- D'acheminer les élèves martholains des différents hameaux de la commune vers l'école communale :
  - Ligne 360 : Marthod : Les Chavonnes – Marthod : Chef-Lieu,
  - Ligne 361 : Marthod : La Filatière – Marthod : Chef-Lieu,
  - Ligne 362 : Marthod : Route du Paradis – Marthod : Chef-Lieu,
- D'acheminer les élèves vers le collège Perrier de la Bâthie à Ugine :
  - Ligne 342 : Thénésol – Marthod – Ugine,
- D'acheminer les élèves vers la gare routière d'Albertville :
  - Ligne 343 : Albertville – Marthod – Thénésol,
  - Ligne 345 : Thénésol – Marthod – Albertville.
  -

Schéma des axes de dessertes scolaires



Réseau de transports scolaires de la Communauté d'Agglomération Arlysère

### 5.3 Le réseau viaire communal

Le réseau viaire de la commune de Marthod est fortement impacté par la topographie communale. Les axes structurants à l'échelle intercommunale et interdépartementale sont implantés en fond de vallée, le long de l'Arly qui a été dévié.

Les axes structurants sont donc juxtaposés en fond de vallée avec successivement de l'Ouest à l'Est, la voie ferrée, la Route Départementale 129 et la Route Départementale 1212.

Ancienne route nationale 212 déclassée en 2006, la Route Départementale 1212 permet de relier Sallanches à Albertville et traverse la commune de Marthod. Longeant les gorges de l'Arly, cette route est régulièrement fermée à la circulation en raison d'évènements naturels impactant son tracé. Cet axe principal qui traverse la commune en fond de vallée se caractérise sur la commune de Marthod par une voie rapide sur le tronçon Thénésol – Ugine.



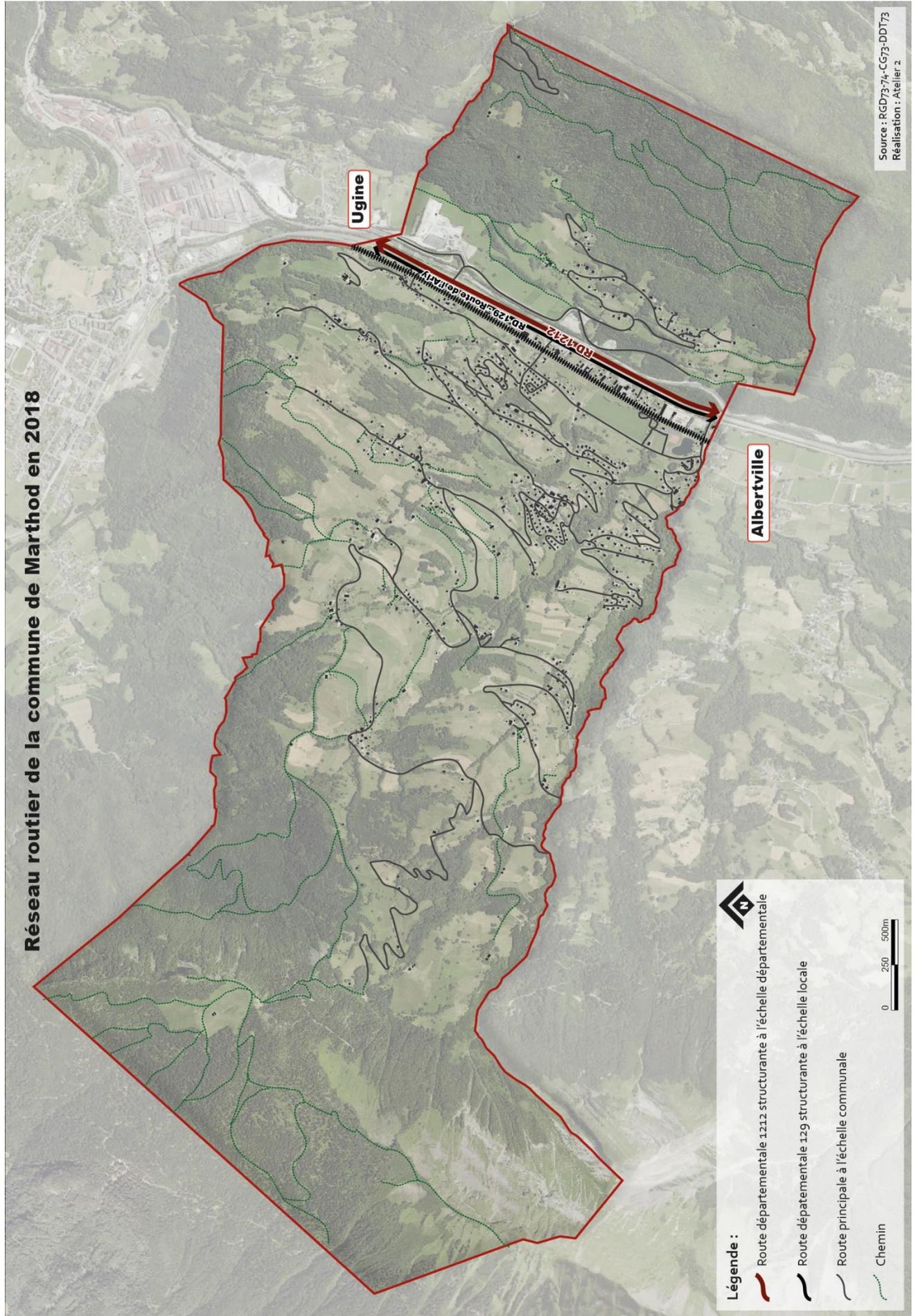
La Route Départementale 129, dite route de l'Arly longe la RD 1212 et permet d'irriguer le territoire communal en offrant plusieurs portes d'entrées sur la commune. La majorité des entreprises Martholaines sont implantées le long de cet axe afin de bénéficier de l'effet vitrine des deux routes départementales mais également pour rejoindre rapidement les pôles structurants et le réseau autoroutier.



La voie ferrée reliant Annecy à Albertville a été ouverte au transport de voyageurs de 1901 à 1938. Elle a été déclassée en 1964 entre Saint-Jorioz et Doussard puis neutralisée entre Annecy et Saint-Jorioz en 1966. Transformée en piste cyclable entre Annecy et Ugine, elle continue de fonctionner entre Ugine et Albertville uniquement pour les trains qui transportent des marchandises pour le bon fonctionnement des entreprises industrielles.



Marthod est ensuite irrigué par une multitude de routes locales qui permettent de desservir les nombreux hameaux de la commune traduisant le passé rural de la commune.



## 5.4 L'offre de stationnement Martholaine

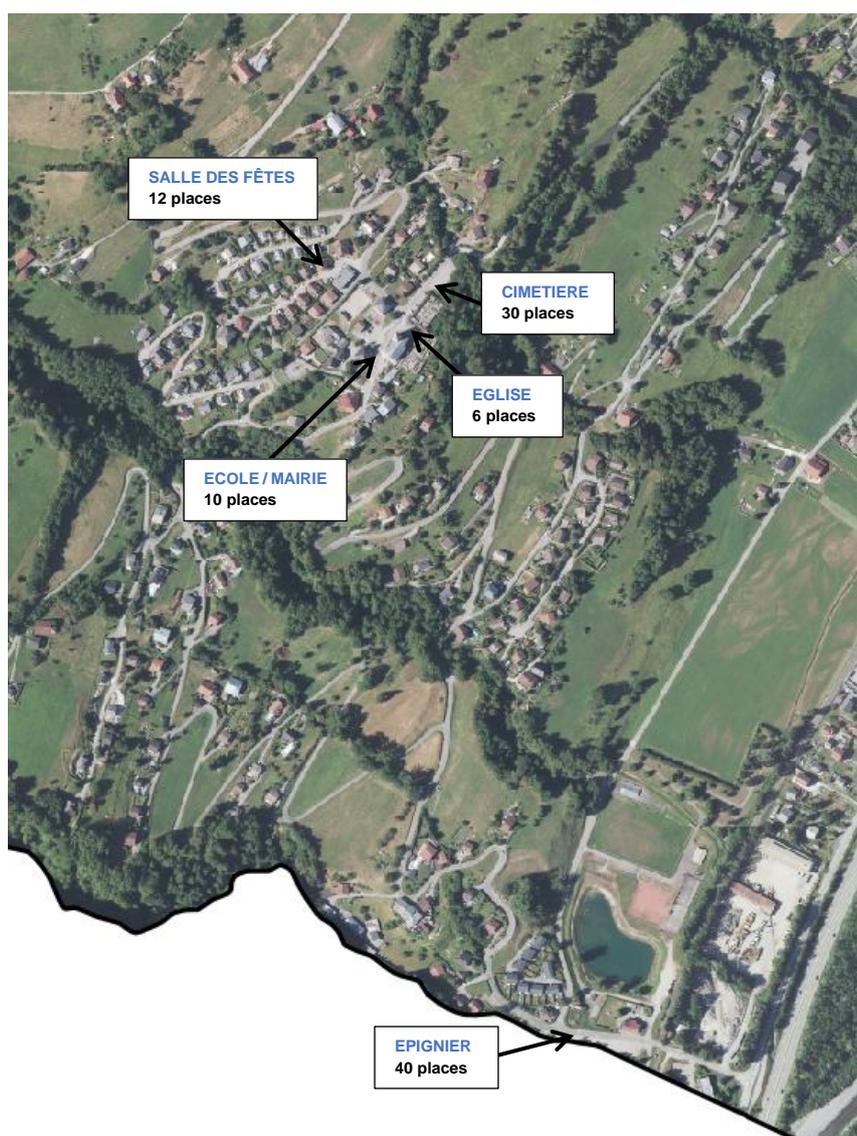
La commune dispose de 98 places de stationnement :

- 58 places de stationnement situées au centre-bourg ;
- 40 places de stationnement situées à l'Epignier.

Le stationnement dans le centre bourg de la commune se structure en poches, localisées stratégiquement à proximité immédiate des équipements.

Il n'y a pas de pas borne de véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Il n'y a pas d'aire de stationnement pour les vélos.



➔ **Inventaire des capacités de stationnement de véhicules hybrides et électriques et des vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces espaces.**

Marthod présente une organisation urbaine qui n'est pas encourageante pour les déplacements cyclables. Près de 100% des ménages sont motorisés. Les espaces de stationnement situés dans le bourg ont un dimensionnement qui permet de répondre aux période d'afflux (entrée/sortie des écoles, mariage, enterrement, etc).

L'aire de stationnement de l'Epignier, située en entrée de ville, permet également le stationnement de véhicules de grands gabarits et permet de répondre aux besoins de la fête pastorale annuelle. Une réflexion est en cours pour cibler spécifiquement ce parking pour le covoiturage.

## 5.5 Les cheminements doux

La commune enregistre un taux de déplacement à pied de 1,5% alors que la moyenne communautaire est de près de 7%. Les cheminements piétons dans le cœur de village sont sécurisés et qualitatifs mais la topographie communale et l'organisation en hameaux ne permettent pas une utilisation quotidienne des habitants. De plus, peu d'habitants martholains ayant un emploi travaillent sur la commune ; ils se rendent dans les polarité économiques voisines (Ugine, Albertville, Gilly-sur-Isère, ...) pour leurs activités professionnelles.



Des pistes cyclables sont présentes sur la partie basse de la commune, le long de la Route Départementale 1212 et permettent de relier Ugine à Albertville. Malgré la présence de ces pistes cyclables en fond de vallée, leur utilisation quotidienne par les actifs n'est pas adaptée en raison de forts dénivelés entre le fond de vallée et les hameaux et des habitudes des actifs qui mutualisent souvent leur trajet avec la scolarité ou les activités des enfants.



## 5.6 Les modes de déplacements

La voiture s'est imposée comme le principal moyen de transport aujourd'hui grâce à sa souplesse et sa facilité d'utilisation. En effet, en 2015, 94,1 % des ménages Martholains possèdent au moins une voiture (56,3% en possèdent 2 ou plus). La part des ménages de Marthod ayant au moins une voiture est comprise entre celles d'Ugine, de la Communauté d'Agglomération Arlysère et le département de la Savoie et celle de Thénésol.

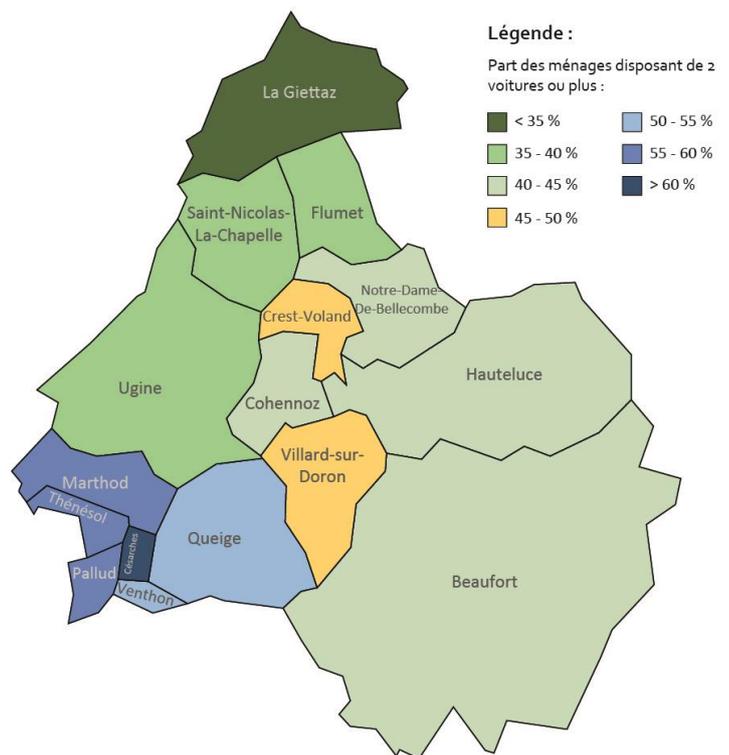
	Marthod	Thénésol	Ugine	CA Arlysère	Savoie
Au moins un emplacement réservé au stationnement	87,7%	92,1%	62,9%	75,7%	70,5%
Au moins une voiture	94,1%	95,3%	86,6%	88,8%	86,6%
1 voiture	37,8%	39,4%	50,3%	47,3%	47,2%
2 voitures ou plus	56,3%	55,9%	36,3%	41,4%	39,3%

Comparaison de l'équipement automobile des ménages en 2015

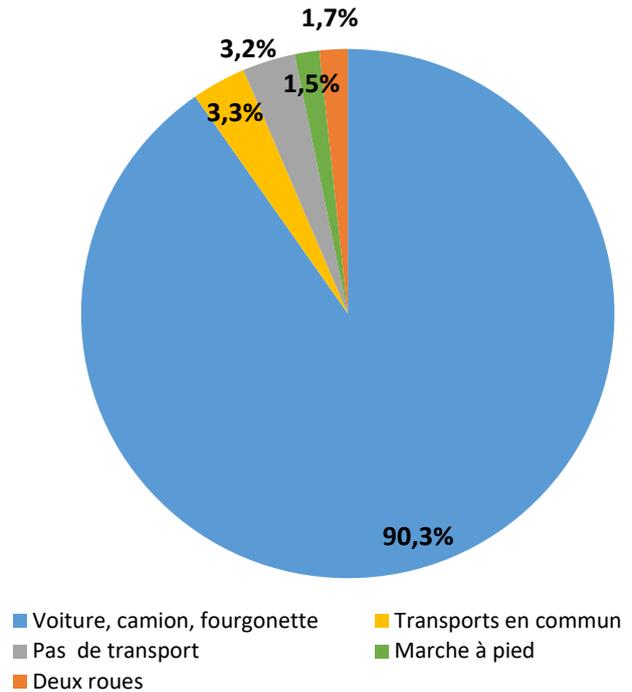
Cette double motorisation des ménages de Marthod confirme la forte dépendance envers les modes de transport souvent nécessaires pour se rendre sur leur lieu de travail. En effet, de nombreux ménages sont contraints de quitter la commune tous les jours pour se rendre sur leur lieu de travail. Malgré la présence d'une offre de transport en commun depuis la plaine, la voiture individuelle reste très présente pour les déplacements domicile-travail.

A l'échelle du canton d'Ugine, la double motorisation des ménages est plus importante pour les communes ne disposant pas d'un tissu économique dynamique ni de stations de sports d'hiver. En effet, l'absence de transports en commun ou l'offre non adaptée conduit à une double motorisation importante notamment pour les actifs qui peuvent travailler dans des polarités différentes.

Bimotorisation des ménages à l'échelle du canton en 2015



Les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2015 sont majoritairement la voiture, camion et fourgonnette avec 90,3% des actifs se rendant au travail avec ces modes de transport (ce qui se traduit dans la part importante de motorisation des ménages). Les transports en commun et l'absence de transport arrivent en seconde position (loin derrière la voiture, camion et fourgonnette) comme moyens de transports utilisés pour se rendre au travail. 3,3% des Martholains se rendent au travail en transport en commun alors que 3,2% travaillent à domicile.



Moyens de transport utilisés par les actifs de Marthod en 2015 pour se rendre au travail